

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 2463-20051207

RAPPORT ANNUEL

2 0 0 4

2 0 0 5



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	5
Structure organisationnelle de l'Ordre 2004-2005	6
Rapport de la présidente-directrice générale	7
Rapport du Bureau et du Comité administratif	10
Rapport de la secrétaire et directrice des affaires professionnelles	13
Rapport du Comité d'inspection professionnelle	15
Rapport de l'inspecteur et responsable de la formation continue	16
Rapport du Bureau du syndic	18
Rapport du directeur des communications et de la foresterie	19
Rapport du Comité de discipline	21
Rapport du Comité de révision des plaintes	23
Rapport du Comité d'admission	23
Rapports d'activités des comités aviseurs	24
– Comité sur la pratique professionnelle	24
– Comité des distinctions	24
– Comité organisateur du congrès 2004	25
– Comité organisateur du tournoi de golf	25
Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances	25
Renseignements généraux	26
Rapports d'activités des sections régionales	27
Rapport des vérificateurs	31

Conception graphique
Ose Design

Dépôt légal 3^e trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
2750, rue Einstein, bureau 110
Sainte-Foy (Québec) G1P 4R1

Tél. : 418-650-2411
Télec. : 418-650-2168
oifq@oifq.com
www.oifq.com

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jean-Louis Debré
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et Ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,


Johanne Gauthier, ing.f.

Maitre Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,


Johanne Gauthier, ing.f.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ORDRE 2004-2005

LE BUREAU 2004-2005

Les ingénieurs forestiers élus

JOHANNE GAUTHIER, ing.f.
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

	Région
François Bergeron	Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
Daniel Fillion	Saguenay – Lac-Saint-Jean
Brigitte Bigué	Québec
Michel Cantin	Québec
François Laliberté	Québec
Denis Villeneuve	Québec
Nadia Zenadocchio	Québec
Michel Boisvert	Mauricie – Bois-Francs
Luc Dumouchel	Estrie
Jean Gobeil	Montréal
Pierre Labrecque	Ontario
Martin Côté	Abitibi – Témiscamingue
Denis Meunier	Côte-Nord

LES REPRÉSENTANTS DU PUBLIC NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (OPQ)

Robert Laflamme
Carole Marcoux
Noël Pelletier

LE COMITÉ ADMINISTRATIF 2004-2005

Johanne Gauthier, ing.f.	Présidente
François Laliberté, ing.f.	Vice-président
Jean Gobeil, ing.f.	Trésorier
Luc Dumouchel, ing.f.	Administrateur
Noël Pelletier	Administrateur nommé par l'OPQ

LES SYNDICS

Carl Charbonneau, ing.f.	Syndic
Yves Barrette, ing.f.	Syndic adjoint
André-Côme Lemay, ing.f.	Syndic adjoint

LE PERSONNEL PERMANENT

Johanne Gauthier, ing.f.	Présidente-directrice générale
Suzanne Bareil, ing.f.	Secrétaire et directrice des affaires professionnelles
Jacques Moisan, ing.f.	Inspecteur et responsable de la formation continue
Pierre Breton, ing.f.	Directeur des communications et de la foresterie
Ariane Imreh	Avocate
Nathalie Godbout	Adjointe aux services administratifs et à la comptabilité
Andrée Lachance	Adjointe aux affaires professionnelles
Murielle Lortie	Agente de bureau
Sylvie Vallée	Agente de bureau



DE GAUCHE À DROITE, 1^{re} RANGÉE :
Andrée Lachance, Johanne Gauthier,
Murielle Lortie, Sylvie Vallée.

DE GAUCHE À DROITE, 2^e RANGÉE :
Jacques Moisan, Ariane Imreh,
Carl Charbonneau, Suzanne Bareil,
Pierre Breton.

(Sont absents : Yves Barrette, Nathalie Godbout
et André-Côme Lemay)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE UNE ANNÉE IMPRÉGNÉE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE



Chers(ères) collègues ingénieurs(es)
forestiers(ères),

C'est avec un grand plaisir que je vous présente pour une septième année le compte rendu détaillé des nombreuses activités de l'Ordre survenues entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005. L'année 2004-2005 a été marquée sans contredit par les travaux de consultation et le dépôt du rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, mobilisant, ce faisant, d'importantes ressources autant au Bureau de l'Ordre qu'au sein de

l'équipe du siège social. L'Ordre s'est également assuré que ses positions fassent l'objet de communications publiques régulières afin d'en informer la population et les ingénieurs forestiers.

Concurremment, l'Ordre a poursuivi sa mission première liée à l'encadrement de la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers dans une optique de protection du public et également avec un souci constant que les compétences des ingénieurs forestiers soient reconnues comme un gage de qualité en matière d'aménagement durable des ressources forestières.

L'Ordre engagé dans l'exercice de réflexion sur la gestion des forêts

Les travaux de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* ont marqué l'agenda de tout le secteur forestier en 2004-2005 et l'Ordre a participé à chacune des étapes de réalisation de son mandat.

Après avoir effectué une tournée auprès des membres de toutes les régions pour échanger sur ses positions, l'Ordre a déposé et présenté un mémoire dont les principaux éléments sont succinctement exposés dans l'encadré joint au présent rapport.

La Commission a rendu public son rapport en décembre 2004 dans un contexte très médiatisé. L'Ordre a bien accueilli les principales recommandations du rapport puisqu'elles reflétaient, dans une large mesure, sa position livrée lors des consultations en août 2004.

Le Gouvernement a par la suite annoncé plusieurs mesures démontrant ses intentions d'appliquer les grandes lignes du rapport. Mentionnons, en premier lieu, la constitution d'une équipe de mise en œuvre des recommandations.

Une deuxième mesure donne suite à la recommandation de réduire la possibilité forestière de 20% dès avril 2005. Cette baisse de 20% découle des constats posés par la Commission, le tout devant être appliqué en attendant que des calculs de possibilité forestière, réalisés par des ingénieurs forestiers et tenant compte de plusieurs autres recommandations, ne soient disponibles pour une application en 2008.

Ensuite, le Projet de loi n° 94, modifiant la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs*, a proposé la création d'un poste de Forestier en chef, donnant suite à une des recommandations de l'Ordre.

MÉMOIRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, DÉPOSÉ À LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, JUILLET 2004

Des objectifs clairs

Le mémoire de l'Ordre a proposé des mesures qui visent les objectifs suivants : la transparence, l'imputabilité des acteurs et une meilleure information, une gestion participative, l'intégration et le développement durable des ressources, appuyé par un travail rigoureux et par le principe de précaution dans un contexte d'autonomie et d'imputabilité professionnelles.

Des recommandations dynamiques pour une gestion renouvelée

Afin d'apporter des solutions aux enjeux et de relever les défis exposés dans son mémoire, l'Ordre croit qu'il faut élaborer une stratégie d'ensemble pour le secteur forestier québécois, revoir la structure de la gestion des ressources du milieu forestier et adopter différentes mesures pour en faciliter la mise en place et en améliorer la crédibilité au fil du temps.

Le modèle de gestion proposé repose sur la mise en place de nouvelles entités répondant aux objectifs visés.

Un « Forestier général du Québec » qui aurait pour mandat principal d'analyser des « plans généraux d'aménagement forestier intégré » (PGAFI), comprenant les calculs de possibilité produits par les « Aménagistes désignés des ressources forestières » pour en assurer la conformité aux objectifs de développement durable du territoire (préoccupations sociales, économiques et environnementales). De par sa neutralité, le « Forestier général du Québec » pourrait également jouer un rôle d'observateur indépendant qui, à intervalles réguliers, pose des constats sur l'état de la forêt et de sa gestion et formule des recommandations pour une amélioration des processus.

Des « Commissions forestières régionales » qui auraient notamment pour responsabilité la détermination des orientations d'utilisation du territoire et d'aménagement des ressources pour la région, la désignation des « Aménagistes désignés des ressources forestières » et des mandataires d'opérations et d'aménagement, la désignation du responsable et l'adoption des PGAFI et leur transmission au « Forestier général du Québec » ainsi que les attributions budgétaires aux « Aménagistes désignés des ressources forestières ». Les « Commissions forestières

régionales » auraient la possibilité d'adapter à l'échelle régionale les balises techniques élaborées par le MRNFQ.

Des « Aménagistes désignés des ressources forestières » seraient mandatés pour réaliser la consultation et la planification des travaux à être réalisés. La pleine autonomie professionnelle des ingénieurs forestiers oeuvrant à titre d'aménagistes, assortie d'une pleine imputabilité professionnelle, constituerait une prémisses essentielle au bon fonctionnement de ce système. Les aménagistes auraient pour mandat la planification forestière générale et courante dans une approche de gestion intégrée de l'ensemble des ressources.

L'Ordre a également proposé des mesures pour améliorer les modalités d'application du Régime forestier en matière de planification forestière et d'exécution des travaux sylvicoles.

Toutes les recommandations de l'Ordre visaient essentiellement à maintenir la confiance de la population à long terme en matière de gestion forestière tout en misant sur l'imputabilité professionnelle des ingénieurs forestiers.

Parmi les recommandations que l'Ordre souhaite voir appliquées le plus rapidement possible, notons le virage vers « un mode de gestion davantage axé sur des objectifs, par la mise en œuvre d'un cadre global qui établit les grandes balises de l'aménagement durable des forêts (...) et qui permet aux instances régionales d'adapter ces balises aux réalités régionales et locales ». Cette recommandation répond aux souhaits exprimés en ce sens par l'Ordre depuis longtemps ainsi que par plusieurs ingénieurs forestiers et par une majorité d'intervenants du secteur forestier. Cette nouvelle approche a d'ailleurs été accueillie très favorablement par les participants au colloque tenu en février (qui interpellait les ingénieurs forestiers sur les suites à donner au rapport de la Commission) puisqu'elle rejoint l'aspiration des professionnels à exercer dans un cadre évolutif et moins normatif. Elle implique nécessairement un changement en profondeur par rapport à la philosophie de gestion actuelle.

Ce changement représente, pour plusieurs forestiers, une source de motivation dans un contexte où, comme nous l'avons expliqué dans notre mémoire, l'État a multiplié les normes, règlements, instructions édictés à l'échelle provinciale, conduisant à un resserrement très marqué de l'encadrement des activités d'aménagement des ressources forestières.

L'Ordre a également fait valoir ses positions dans plusieurs autres dossiers de nature légale, réglementaire ou consultative.

LA PROFESSION AU CŒUR DES ACTIONS DE L'ORDRE

En cette quatrième année de l'application du Plan stratégique de l'Ordre, le Bureau a maintenu ses priorités annuelles et les actions qui en découlent sur des objectifs et des orientations visant la qualité des services rendus par les ingénieurs forestiers (référer au rapport de la secrétaire de l'Ordre). Ces actions visent essentiellement à contribuer à ce que les ingénieurs forestiers continuent de fournir des services de qualité au public, autant individuellement que collectivement, et à favoriser l'amélioration continue de leur expertise et de leur compétence par des moyens bien ciblés. L'inspection et la formation continue demeurent les moyens privilégiés par l'Ordre pour assurer l'atteinte des orientations inscrites au Plan stratégique en matière d'encadrement de la pratique professionnelle et de prévention.

Vitesse de croisière du programme d'inspection professionnelle

Le programme d'inspection professionnelle s'est poursuivi, tel qu'adopté par le Bureau. Quatre-vingt-treize membres de l'Ordre ont été inspectés par le biais d'une visite de l'inspecteur. Les commentaires et recommandations de l'inspecteur ont fait l'objet de rapports personnalisés et les constats généraux ont été présentés au Bureau dans le but d'orienter les actions futures de l'Ordre en matière de pratique professionnelle (voir les rapports du Comité d'inspection professionnelle et de l'inspecteur).

Le cours sur la responsabilité professionnelle a été offert à dix reprises en 2004-2005, principalement en région, ce qui a permis de rejoindre quelques 300 ingénieurs forestiers, dont une forte proportion oeuvrant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune à la suite d'une entente avec celui-ci. Plusieurs autres formations ont également été offertes en cours d'année (voir le rapport du responsable de la formation continue).

Pratique professionnelle : beaucoup de questions nécessitant autant de réponses

Les demandes des membres concernant des situations particulières de pratique, en hausse constante depuis plusieurs années, démontrent un sain réflexe d'interrogation de leur part et les énergies consacrées par l'équipe de l'Ordre à répondre à ces interrogations s'inscrivent dans les orientations stratégiques en matière d'encadrement de la pratique professionnelle.

Le Comité sur la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers a poursuivi son travail visant à formuler divers avis et recommandations sur les questions portées à son attention. Les questions touchant le partage des responsabilités et la signature professionnelle dans le cadre de l'application des programmes d'aménagement autant sur forêt publique que privée sont celles qui font le plus souvent l'objet d'interrogations de la part des membres. Plusieurs dossiers ont par ailleurs fait l'objet de discussions et les recommandations ont cheminé aux demandeurs ou au Bureau de l'Ordre. Les sujets abordés par le Comité et les questions posées par les membres de l'Ordre démontrent la nécessité de disposer de processus rigoureux qui assurent la réflexion, l'analyse et les communications nécessaires entre les différentes instances de l'Ordre pour ensuite faire bénéficier tous les membres d'une réflexion objective axée sur la qualité des services rendus par les ingénieurs forestiers.

Discipline et pratique illégale : des clarifications concernant la pratique et le champ d'exercice

Au cours de l'année 2004-2005, plusieurs dossiers portés à l'attention du Bureau du syndic ont été réglés. Considérant que certaines dépenses *ad hoc* imprévues sont survenues en cours d'année, nous constatons que les sommes consacrées à cette activité ont diminué encore pour l'exercice financier qui se termine. La décision du Bureau d'engager une avocate pour supporter les aspects légaux traités par le Bureau du syndic a permis de stabiliser ce poste budgétaire devenu imposant depuis quelques années.

Coordination essentielle des instances de l'Ordre

Des liens réguliers et respectueux des aspects confidentiels sont assurés entre le Bureau du syndic, l'inspecteur et la permanence de l'Ordre afin de faire suivre les constats des syndicats et les décisions du Comité de discipline au Comité d'inspection professionnelle, au Comité sur la pratique professionnelle et à la permanence de l'Ordre, laquelle voit ensuite à diffuser les messages qui en découlent aux membres par différents moyens (inspection, avis, articles, cours, etc.). Beaucoup de ce travail doit se rattacher aux aspects légaux concernés.

LES FINANCES DE L'ORDRE STABILISÉES

Les résultats des vérificateurs montrent un excédent des produits sur les charges de quelque 7 800 \$. Le Bureau a convenu de présenter les principaux postes budgétaires en y incluant les salaires des employés du siège social consacrés à ces activités de façon à ce qu'ils soient le plus représentatifs des coûts réels. Ceci explique les différences avec la présentation des états financiers précédents. Le contrôle serré des dépenses continue d'être au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

L'ORDRE ET LE SYSTÈME PROFESSIONNEL

La participation de l'Ordre aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) qui regroupe les 45 ordres légalement constitués en vertu de lois professionnelles ou du *Code des professions* constitue une valeur ajoutée pour notre organisation. En effet, le CIQ se réunit quatre fois par année et des dossiers relevant principalement du système professionnel et de l'application du *Code des professions* y sont étudiés. Plusieurs forums d'échanges, au sein desquels l'Ordre délègue un représentant

(directeurs généraux, inspection, secrétaires de comité de discipline, syndic, communications, formation continue) assurent un support aux délibérations du CIQ. Le CIQ a consacré beaucoup de ses efforts à suivre, analyser et commenter les changements survenus au système professionnel depuis quelques années. Le CIQ évalue également l'effet de diverses politiques gouvernementales sur le système professionnel.

DES LIENS RÉGULIERS AVEC DE NOMBREUSES AUTRES ORGANISATIONS

Liens avec le secteur forestier...

L'Ordre entretient des relations régulières avec plusieurs organisations qui ont des objectifs connexes aux siens. De plus, les nombreux congrès, colloques et activités de toutes sortes, tenus dans le secteur forestier à chaque année, constituent une démonstration du dynamisme et de l'évolution constante de notre domaine d'activités. L'Ordre participe à une majorité d'entre eux ou s'y associe lorsque c'est dans l'intérêt des membres (formation continue, réflexion d'envergure, choix d'orientation).

... avec nos collègues sur la scène canadienne

L'Ordre est membre de la Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers (FCAPF) et j'en assume la présidence pour l'année 2005. Les compétences requises pour exercer la profession d'ingénieur forestier ont encore été au cœur des échanges entre les différentes associations. Plusieurs sujets d'intérêts communs font l'objet d'échanges et, au besoin, d'actions concertées, notamment pour faciliter la mobilité des ingénieurs forestiers au Canada. Les échanges avec nos collègues des autres provinces canadiennes sont toujours une bonne source d'idées et nous permettent souvent de comparer et de valider nos propres actions.

... avec les futurs ingénieurs forestiers

L'Ordre continue d'entretenir des liens avec la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval afin de s'assurer de la qualité de la formation de ses futurs membres. Des représentants de l'Ordre suivent, à cet effet, les discussions des comités de programmes de la Faculté. L'Ordre participe annuellement à la Semaine des sciences forestières et à plusieurs rencontres annuelles avec les étudiants. Un cours portant sur la déontologie professionnelle est dispensé par la secrétaire de l'Ordre en guise de préparation à l'*Examen professionnel* auquel tous les nouveaux membres sont soumis

dans les six mois suivant leur admission à l'Ordre. Nous avons également des projets pour des cours de formation continue offerts aux membres de l'Ordre par l'Université Laval.

... et avec les autres utilisateurs

Le partenariat avec la Fondation de la faune du Québec se poursuit avec la remise annuelle de la Bourse Forêt-Faune. Je suis membre du Conseil d'administration de la Fondation resserrant ainsi les liens avec ce secteur d'activités étroitement lié au nôtre. Cette association permet d'assurer les contacts de l'Ordre avec les autres utilisateurs des ressources du milieu forestier par le biais de nombreuses activités diversifiées et des plus intéressantes.

COORDINATION ET COMMUNICATION CONSTANTES

Une bonne coordination entre les responsables des dossiers et un lien étroit avec les administrateurs de l'Ordre sont constamment nécessaires pour assurer la cohésion de notre organisation, ce qui exige des efforts soutenus de la part des employés du siège social. Des rencontres régulières nous permettent également de maintenir un contact étroit avec les membres, souvent avec la complicité des sections régionales, dans le but de faire connaître et mieux comprendre les actions de l'Ordre et d'être au fait de leurs préoccupations pour mieux les intégrer dans nos travaux.

Nous continuons de miser sur des événements comme le congrès, le bulletin d'information *L'Aubelle*, des colloques et des activités organisées par les sections régionales, la Semaine de l'arbre et des forêts ainsi que la présence du stand de l'Ordre au Salon de la forêt et à divers événements pour assurer la promotion de notre profession.

L'Ordre vise à favoriser les moyens électroniques pour ses communications avec les membres dans un souci de réduire les coûts mais également avec des objectifs de diminuer les délais d'information. Le site Internet de l'Ordre et l'utilisation du courrier électronique constituent, en ce sens, des plaques tournantes et sont devenus des outils incontournables pour assurer ses liens avec les membres.

REMERCIEMENTS

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier très sincèrement tous les collaborateurs de l'Ordre qui ont largement contribué au dynamisme et à l'efficacité de notre organisation. En premier lieu, je tiens à souligner

l'apport constant des membres du Bureau et du Comité administratif. Grâce à leur intérêt et à leur implication soutenue, l'Ordre est en mesure de prendre des décisions éclairées. La nature de plus en plus complexe et la multiplicité des dossiers font que les défis continuent d'être constamment présents au sein de l'Ordre. J'ai beaucoup de considération pour les bénévoles impliqués dans les sections régionales et pour leur exécutif qui donnent temps et énergie pour notre organisation.

J'aimerais également souligner le formidable support que nous donnent les présidents et les membres des comités de l'Ordre. Sans leur constant dévouement, il serait impossible de remplir pleinement notre rôle comme ordre professionnel. Il en est de même de tous nos représentants à divers organismes nationaux, provinciaux et régionaux qui remplissent un rôle de première importance.

Je souhaite par ailleurs souligner le travail des syndics de l'Ordre, messieurs Carl Charbonneau, ing.f., et Yves Barrette, ing.f., qui ont la délicate tâche d'enquêter sur les situations faisant l'objet de demandes d'enquête. Je veux rendre hommage à notre collègue Guy Boulianne, ing.f., ancien syndic adjoint, décédé en février dernier. Il nous manquera. M. André-Côme Lemay, ing.f., a, pour sa part, complété définitivement son mandat comme syndic adjoint. Nous lui souhaitons une très belle retraite.

Un merci tout spécial et bien sincère à mes collaborateurs immédiats du siège social, Pierre, Suzanne, Jacques, Ariane, Nathalie, Andrée, Murielle et Sylvie dont le dévouement et le professionnalisme sont gage des résultats remarquables de notre organisation. Merci pour votre support de tous les instants.

Enfin, je souhaite à tous les ingénieurs forestiers de trouver la satisfaction professionnelle essentielle à la poursuite de leur carrière et au rayonnement de notre profession. Chacun d'entre nous a un rôle de premier plan à jouer dans son milieu respectif pour assurer une meilleure reconnaissance des compétences de l'ingénieur forestier.

Très sincèrement,



Johanne Gauthier, ing.f.
Présidente-directrice générale

Au cours de l'année 2004-2005, le Bureau a tenu neuf réunions régulières et une réunion spéciale. Le Comité administratif a tenu neuf réunions régulières et une réunion spéciale.

PRIORITÉS DE L'ORDRE

Le Bureau a fixé les priorités suivantes pour l'année 2004-2005 en lien avec le Plan stratégique de l'Ordre :

1. Préparer et diffuser la position de l'Ordre en vue des travaux de la Commission sur la gestion des forêts du Québec
 - 1.1 Finaliser, éditer et diffuser le mémoire de l'Ordre dans le respect du plan d'action et du plan de communication adoptés par le Bureau en février
 - 1.2 Assurer un suivi aux recommandations énoncées
 - 1.3 Réagir au rapport de la Commission
2. Compléter les actions déjà en cours relatives à la pratique professionnelle
 - 2.1 En se penchant spécifiquement sur la pratique professionnelle en zone verte (Érablières, RCI, CPTAQ, ...)
 - 2.2 En rédigeant des avis aux membres concernant les dossiers étudiés par les divers comités
 - 2.3 En assurant un suivi auprès des groupes de décideurs concernés
 - 2.4 En complétant la réflexion sur les conditions d'admissibilité à l'Ordre
3. Compléter les réflexions concernant le fonctionnement de l'Ordre
 - 3.1 Procédures administratives et gestion de la qualité
 - 3.2 Organisation du congrès annuel
 - 3.3 Guide de fonctionnement des sections régionales
 - 3.4 Évaluation de la formule de désignation du président et du directeur général
4. Établir une politique de formation continue

ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Le Comité administratif analyse et approuve les recommandations du Comité d'admission quant aux dossiers d'admission ou de réinscription tardives (voir le rapport du Comité d'admission dans le présent rapport annuel).

PRATIQUE ILLÉGALE

- Le Bureau a résolu que l'Ordre procède à une poursuite pour pratique illégale de la profession d'ingénieur forestier contre M^{me} Denise Bachand, M. Guy Laroche et M^{me} Élyse Lafontaine, de Bachand, Laroche, Lafontaine.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre procède à une poursuite pour pratique illégale de la profession d'ingénieur forestier contre Univers Design inc. et M^{me} Francine Dubeau.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Bureau a adopté le programme d'inspection 2004-2005 suivant :

1. Inspecter environ 100 membres, individuellement ou en groupes, qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4°, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres exerçant en milieu municipal et ceux impliqués dans la planification, le suivi et le contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée.
2. Transmettre l'*Examen professionnel* de l'Ordre, avec un délai de six mois pour compléter la démarche, à tous les nouveaux membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

POSITIONS DE L'ORDRE

Le Bureau a approuvé le Mémoire de l'Ordre à déposer dans le cadre de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (Commission Coulombe) ainsi que plusieurs communiqués de presse et autres écrits y étant rattachés.

PUBLICATIONS

- Le Bureau a résolu que l'Ordre aille de l'avant avec le projet de mise à jour et de réédition du *Manuel de foresterie* en autant que le financement complet du projet soit assuré par le biais de contributions financières externes.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Le Bureau a résolu de donner son accord de principe à la recommandation suivante du Comité administratif en conservant le mandat à la présidence à trois ans :
« QUE, tel que demandé par le Bureau par résolution le 7 mai 2004, le Comité administratif donne la recommandation suivante concernant la formule de désignation du président-directeur général de l'Ordre qui répond de façon optimale aux besoins de l'Ordre : un poste de président de l'Ordre à temps partiel, rémunéré et élu au suffrage universel, et un poste de directeur général engagé à temps plein. (c.a. 21-01-05) et
que les implications financières de cette formule de présidence soient déposées à la prochaine réunion du Bureau pour adoption, le tout accompagné d'un Plan d'action et de communication. »

COTISATION ET AFFAIRES FINANCIÈRES

- Le Bureau a résolu que la cotisation 2005-2006 soit la même qu'en 2004-2005, soit 435 \$ et que cette décision s'appuie sur les discussions concernant la création d'un fonds pour les activités professionnelles constitué par les sommes disponibles dans des sections régionales, selon les modalités discutées à la présente réunion et à être définies plus précisément ultérieurement par le Bureau.
- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative à la cotisation.
- Le Comité administratif a résolu que la présidente-directrice générale mette de l'avant le projet de « Guide de l'employé et de recrutement » pour l'Ordre, financé à 50% par Emploi Québec, soit pour environ 1 500 \$.

- Le Comité administratif a résolu que l'Ordre contribue au projet « Inklusivity Project – Terms of Reference » de la Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers sur une période de deux ans, pour un total de 5 093 \$.

- Le Comité administratif adopte tous les mois la liste des chèques émis et étudie de façon continue les états des revenus et dépenses.

- Le Comité administratif a résolu que les modifications concernant les frais de déplacements, de repas et de frais divers émises par le gouvernement du Québec soient automatiquement appliquées à la grille de taux de l'Ordre à compter de la connaissance du changement par le siège social.

- Le Comité administratif a résolu que le président-directeur général puisse procéder à toute dépense en deçà de 5 000 \$ sans l'autorisation du Comité administratif, à l'intérieur des prévisions budgétaires adoptées par le Bureau.

- Le Comité administratif a résolu que la présidente-directrice générale soit autorisée à signer tous les documents administratifs pour l'Ordre pour la durée de son mandat.

- Le Bureau a autorisé la présidente-directrice générale, le trésorier et le vice-président à signer les chèques et autres effets bancaires au nom de l'Ordre.

- Le Bureau a autorisé que la signature informatisée soit utilisée sur les chèques émis par l'Ordre et que les signatures de la présidente-directrice générale et du trésorier y apparaissent.

- Le Bureau adopte annuellement le rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires.

- Le Bureau et le Comité administratif attribuent le statut de membre retraité et de membre retraité en exercice aux membres qui en font la demande.

RADIATIONS

- En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 86, paragraphe 1, du *Code des professions*, le Bureau a radié cinq personnes pour non-paiement de la cotisation dans le délai prescrit par résolution du Bureau en 2004-2005.

ÉLECTIONS

- Le Bureau adopte annuellement l'échéancier des élections des administrateurs de l'Ordre.
- Le Bureau procède annuellement à l'élection du Comité administratif.

COMITÉS DE L'ORDRE

- Le Bureau a résolu que soit mis en place un Comité de coordination du *Manuel de foresterie* qui assurera des suivis périodiques auprès du Bureau et qui relèvera du Bureau.
- Le Bureau a résolu que le Comité de formation continue soit réactivé avec le mandat suivant :

1. Mettre à jour la politique de formation continue des membres de l'Ordre et recommander au Bureau des orientations générales en matière de formation continue des membres;
2. Évaluer la pertinence et maintenir l'adhésion de l'Ordre à la SOFEDUC pour l'émission des UEC (unités d'éducation continue);
3. Étudier la pertinence de mettre en place un système de reconnaissance des efforts en formation continue des membres en tenant compte des ressources disponibles;
4. Baliser le processus d'analyse et de reconnaissance des activités de formation continue, s'il y a lieu;
5. Identifier périodiquement les besoins en formation continue, notamment à partir de sondages, des recommandations du Comité d'inspection professionnelle ou du Bureau du syndic, des sections régionales et d'autres moyens ou sources;
6. Alimenter le Bureau sur toute question relative à la formation continue.

- Le Bureau a nommé M. René Doucet, ing.f., membre du Comité de révision des plaintes de l'Ordre.

- Le Bureau a résolu que M. André Duchesne, ing.f., soit membre du Comité de discipline pour une période de trois ans.

- Le Bureau a résolu que le Comité de coordination du *Manuel de foresterie* soit formé des personnes suivantes : Pierre Bernier, ing.f. (président du Comité), Pierre Breton, ing.f. (siège social), Michel Cantin, ing.f. (Bureau de l'Ordre), Bruno Del Degan, ing.f., Hervé Deschênes, ing.f., Jacques Larouche, ing.f., Luc Lebel, ing.f., et Marc Côté, ing.f. (coordonnateur du projet et secrétaire du Comité).

- Le Bureau a résolu que soient nommés les ingénieurs forestiers suivants aux comités de l'Ordre :

- Comité sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier en société : André Carle
- Comité sur la pratique professionnelle : Yves Barrette, Luc Dumouchel, André Rouleau et Denis Rousseau.

NOMINATIONS ET DÉLÉGATION

- Le Bureau a nommé la secrétaire de l'Ordre comme déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec.
- Le Bureau a résolu de déléguer à la secrétaire de l'Ordre le pouvoir de choisir parmi les membres du Comité de révision des plaintes, nommés par le Bureau, les trois membres qui formeront le Comité de révision pour un dossier.

DISTINCTIONS DE L'ORDRE

- Le Bureau a étudié les recommandations du Comité des distinctions et désigné les récipiendaires de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier de l'année et de la Distinction Henry-Gustave-Joly-de-Lotbinière (voir encadré dans le rapport du directeur des communications et de la foresterie).

CONGRÈS

- Le Bureau a résolu que l'assemblée générale 2004 se tienne le 1^{er} octobre 2004, à l'Hôtel Gray Rocks de Mont-Tremblant.
- Le Bureau a résolu que le congrès 2005 soit organisé par la section régionale de Québec et se tienne les 28, 29 et 30 septembre 2005.

- Le Bureau a résolu que l'organisation des congrès de l'Ordre se fasse selon la répartition suivante des mandats :
 - Comité organisateur en région :
 - Choix de la thématique et participation à son élaboration et au choix des conférenciers;
 - Sollicitation de commandites.
 - Siège social :
 - Coordination des aspects de la logistique, des communications et des activités sociales.
- Le Bureau a résolu que la séquence de tenue des congrès de l'Ordre soit sur trois ans : Québec une année et deux autres régions pour les deux autres années, la séquence pour les régions autres que Québec étant établie en fonction de leurs demandes au Bureau.
- Le Bureau a adopté un cadre de gestion des surplus de congrès qui se définit comme suit :
 1. QUE l'Ordre crée un fonds en 2004-2005 pour les activités professionnelles constitué par les sommes rendues disponibles par les surplus de congrès de l'Ordre dans les sections régionales à la suite de l'application de ce nouveau cadre de gestion.
 2. QU'un montant initial de 1 200 \$ soit disponible pour les sections régionales afin d'assurer leur fonctionnement, auquel s'ajouterait un montant de 2 \$ par membre, et qu'en deçà de ce seuil, la section régionale peut adresser une demande de fonds au Comité administratif qui rend une décision par résolution.
 3. QU'une partie des revenus du congrès de l'Ordre soit versée annuellement à ce fonds, le montant à verser étant fixé annuellement par le Bureau.
 4. QUE les sections régionales visent l'autofinancement de leurs activités.
 5. QUE les sections régionales présentent tout projet spécial au Comité administratif pour approbation et financement à partir de ce fonds.

6. QUE chaque section régionale fasse le choix que les sommes de la section régionale soient autogérées ou gérées par le siège social de l'Ordre, cette dernière situation permettant la récupération de la TPS et de la TVQ.

DISCUSSIONS AU BUREAU ET AU COMITÉ ADMINISTRATIF

Les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions au Bureau et au Comité administratif au cours de l'exercice :

- La position de l'Ordre, les suivis et les réactions de l'Ordre en regard du Rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*.
- L'Avis de l'Ordre concernant les amendements proposés au Projet de Loi modifiant la Loi sur les forêts.
- La position de l'Ordre sur la création du poste de « Forestier en chef » par le biais du Projet de loi n° 94.
- Le cadre de fonctionnement des sections régionales de l'Ordre.
- La perquisition effectuée au Bureau du syndic de l'Ordre par la Sûreté du Québec : suivis légaux.
- La position de l'Ordre concernant les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier.
- Le rapport de la présidente sur les discussions ayant lieu à la Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers.
- La pratique professionnelle en milieu municipal.
- Le programme d'activités de formation continue pour 2004-2005.
- Une lettre d'appui de l'Ordre à l'Association des biologistes du Québec.



Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire et directrice des affaires professionnelles



L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR FORESTIER : AU COEUR DE NOTRE TRAVAIL

L'Ordre constitue sans contredit un point de chute primordial pour toutes les questions reliées de près ou de loin à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier.

Les différents mécanismes de l'Ordre sont en mode « recevoir » en tout temps afin de détecter les problèmes et comprendre les tenants et aboutissants de la pratique professionnelle.

Sans pointer les individus d'aucune façon, mais plutôt en recherchant toujours le nœud du problème, l'Ordre met tout en œuvre pour bien comprendre et proposer des pistes de solutions applicables à l'exercice de la profession dans le respect constant de son mandat de protection du public.

Pour ce faire et afin que les voies à privilégier soient les plus conséquentes et réalistes possibles, les comités et les permanents de l'Ordre font régulièrement des analyses conjointes et réfléchies des situations professionnelles mises sur la table de l'Ordre.

L'origine de la connaissance du problème peut être variée : questions des membres, visites d'inspection professionnelle, comités, activités de formation continue, discussions, etc. Cependant, aucune situation n'est mise de côté, tant qu'elle touche la pratique professionnelle qui est au cœur de notre quotidien.

Lorsqu'une piste de solution se dégage clairement, elle fait l'objet d'un article dans *L'Aubelle* ou d'une fiche professionnelle « Mêlez-vous de vos affaires... professionnelles », et l'avis est transmis à tous les ingénieurs forestiers comme ligne-guide de pratique professionnelle.

BALISES PROFESSIONNELLES

Les décisions du Comité de discipline contribuent à établir des bases de la pratique de la profession, lesquelles donnent des repères professionnels aux ingénieurs forestiers. Les décisions disciplinaires deviennent une référence pour les membres et pour l'Ordre en permettant à tous une meilleure compréhension des obligations déontologiques pour ainsi permettre d'intégrer un processus qualité à la pratique de la profession d'ingénieur forestier.

C'est d'ailleurs l'importance du contenu et des conséquences des décisions qui en motive la publication d'un résumé dans *L'Aubelle* afin que tous les ingénieurs forestiers puissent bénéficier des clarifications qui sont apportées sur la pratique de leur profession.

FORMATION AUX MEMBRES : LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS

L'activité de formation « La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers », dispensée par l'Ordre, a été offerte dans plusieurs régions cette année.

Ce cours explique les principes professionnels et légaux qui sous-tendent les actions de l'Ordre et la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers. Elle vise à ce que les ingénieurs forestiers comprennent mieux les limites ainsi que les devoirs et obligations liés à leur responsabilité professionnelle. On y aborde notamment la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* et le *Guide de pratique professionnelle*.

L'activité s'est tenue dans les villes suivantes : Québec, Montréal, Rimouski, Baie-Comeau, Trois-Rivières, Rouyn-Noranda et Jonquière et a rejoint près de 200 ingénieurs forestiers.

La même formation a été offerte aux étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval ainsi qu'à ceux de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton et a rejoint près de 50 étudiants finissants.

Le sujet du cours a amené des discussions avec les membres, notamment sur le devoir de supervision des ingénieurs forestiers, le conflit d'intérêts et l'indépendance professionnelle ainsi que sur les interactions entre ingénieurs forestiers et leurs responsabilités dans le cadre, par exemple, de l'application du Régime forestier.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

Depuis avril 2004 :

Dossiers ouverts : 19 (24 cas)

Dossiers fermés : 8

Dossiers actifs : 11

Dossiers fermés après enquête sans action de l'Ordre : 4

Type de dossier :

Pratique illégale de la profession : 11

Usurpation du titre d'ingénieur forestier : 6

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE

Tableau résumé des actions de l'Ordre

Nature du dossier	Action
S'être identifié lors de la signature d'un article publié dans un journal comme professionnel en aménagement forestier, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre.	Envoi d'une mise en demeure.
Étude concernant la réalisation de certains travaux de coupe par un non membre de l'Ordre.	Enquête en cours.
Parution d'une offre d'emploi comportant certaines ambiguïtés.	Envoi d'une lettre de sensibilisation. Modifications requises.
Offres de services (+) sur site Web en matière d'aménagement forestier et de travaux sylvicoles par des personnes non membres de l'Ordre.	Envoi de + mises en demeure. Dossiers réglés à notre satisfaction.
Offre de services dans un journal local relativement à des services d'aménagement de boisés, de reboisement, de marquage d'arbres, de foresterie urbaine et d'évaluation par une personne non inscrite au Tableau de l'Ordre.	Envoi d'une mise en demeure. Dossier réglé à notre satisfaction.
Offre de services sur site Web en matière d'aménagement forestier et de travaux sylvicoles par une personne non inscrite au Tableau de l'Ordre.	Envoi d'une mise en demeure. Dossier réglé à notre satisfaction.
S'être identifié sur une carte d'affaires comme ingénieur forestier, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre.	Envoi d'une mise en demeure. Dossier réglé à notre satisfaction.
S'être identifié ou laissé identifier dans un avis ou mémoire comme ingénieur forestier, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre.	Envoi d'une mise en demeure. Dossier réglé à notre satisfaction.
S'être identifié sur sa carte d'affaires comme aménagiste forestier, alors qu'il n'est pas inscrit au Tableau de l'Ordre.	Envoi d'une mise en demeure.
Préparation de plans et devis sylvicoles et conseils en matière de coupe en foresterie urbaine par une personne non membre de l'Ordre.	Poursuite pénale en cours.
Plan agronomique contenant des conseils en matière de coupe des forêts et de reboisement.	Poursuite pénale contre deux individus. Plaidoyers de culpabilité enregistrés sur deux chefs d'accusation et retrait des autres chefs. Amende de 600 \$ sur chacun des deux chefs. Dossier fermé.
Publicité ayant paru dans un journal local dans le cadre d'élections municipales où le contrevenant utilisait l'abréviation « ing.f. », alors qu'il n'est plus inscrit au Tableau de l'Ordre.	Envoi d'une mise en demeure. Dossier réglé à notre satisfaction.

RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

L'Ordre est à réviser et mettre à jour ses règlements. On retrouve notamment sur la table de travail les règlements concernant l'exercice de la profession d'ingénieur forestier en société, l'équivalence de diplôme et de formation et le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

FORUMS PROFESSIONNELS INTER ORDRES

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a mis sur pied plusieurs forums auxquels l'Ordre participe. Ces forums rassemblent les titulaires des mêmes fonctions au sein des ordres professionnels afin d'échanger sur les questionnements et les solutions reliés à ces fonctions et de se doter de formations spécifiques à ces domaines.

Notons la participation active de l'Ordre aux Forums des secrétaires de comité de discipline, de l'inspection professionnelle, de la formation, ainsi qu'aux Forums des directeurs généraux et des communications.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.

Secrétaire et directrice des affaires professionnelles

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet effet (réf. *Code des professions*, art. 109 et suivants);
- Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Bureau, le comité ou un membre du comité;
- Dénoncer au Bureau les situations qui génèrent des problèmes de pratique professionnelle pour les ingénieurs forestiers;
- Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre ainsi que le *Guide de pratique professionnelle* et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier;
- Vérifier auprès des membres la mise à jour des connaissances relatives à l'exercice de la profession, particulièrement par la formation continue.

MEMBRES

Pierre Bélanger, ing.f.
Yvette Jean Bernier, ing.f., *présidente*
Denise Moranville, ing.f.
André Proulx, ing.f.
Clément Turcotte, ing.f.

INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR

Jacques Moisan, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 3

Au cours de l'année, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a convenu de revoir le document d'information « Démarche et procédure de l'inspection professionnelle » et que la nouvelle version soit rendue disponible à tous via le site Web de l'Ordre.

Il a été également convenu que soit produit un document de protocole des visites d'inspection professionnelle afin de mettre sur papier les façons de faire développées depuis l'entrée en fonction de l'inspecteur au sein de l'équipe du siège social de l'Ordre.

De plus, au cours de l'année, à la suite d'une visite régulière d'inspection professionnelle, le CIP a constaté des faits qui l'ont amené à soumettre ceux-ci à la considération du Bureau du syndic, en vertu du dernier paragraphe de l'article 112 du *Code des professions*.

Autres points traités lors des réunions du CIP :

- Adoption du programme d'inspection professionnelle 2004-2005 et recommandation au Bureau.
- Adoption de la liste des membres à inspecter en application du programme 2004-2005 adopté par le Bureau.
- Révision du questionnaire de préparation à la visite d'inspection professionnelle.
- Bilan général du programme d'inspection professionnelle 2003-2004.
- Adoption des rapports d'inspection professionnelle transmis aux membres. Les rapports sont préalablement transmis aux membres du CIP pour examen.
- Réflexion sur la façon de traiter l'inspection professionnelle en lien avec les membres de l'Ordre qui n'exercent pas directement dans le champ de pratique de la profession d'ingénieur forestier.



Yvette Jean Bernier, ing.f.
Présidente du Comité d'inspection professionnelle

Programme d'inspection professionnelle 2004-2005

1. Inspecter environ 100 membres, individuellement ou en groupes, qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4°, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres exerçant en milieu municipal et ceux impliqués dans la planification, le suivi et le contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée.
2. Transmettre l'Examen professionnel de l'Ordre, avec un délai de six mois pour compléter la démarche, à tous les nouveaux membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Objectif général

L'inspection professionnelle vise à s'assurer de la compétence des membres et de la qualité de leurs actes professionnels. Elle vise l'amélioration de la profession par l'identification des lacunes à corriger dans l'exercice de la profession des membres.

Objectifs spécifiques

1. Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social.
2. Aider les membres à mieux comprendre les implications liées à la responsabilité professionnelle et à leur signature.
3. Voir à ce que les membres connaissent bien les lois et les règlements qui encadrent l'exercice de la profession.
4. Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession.
5. Inciter les membres à viser l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle.
6. Promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans la pratique professionnelle des membres par la formation continue.
7. Soutenir le professionnel dans l'exercice de sa profession.
8. Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Bureau.
9. Informer les membres sur l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre et leurs conséquences.



INSPECTION PROFESSIONNELLE

Aspects légaux

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec effectue des inspections professionnelles en vertu des dispositions du *Code des professions*, particulièrement l'article 112 qui précise que le Comité d'inspection professionnelle (CIP) surveille l'exercice de la profession, via le programme général de surveillance, notamment en procédant à la vérification « des dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à l'exercice de la profession par les membres, ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ».

La visite d'inspection est aussi une occasion privilégiée pour aborder les devoirs et obligations de l'ingénieur forestier et la façon dont le membre s'en acquitte. Enfin, c'est le CIP qui a le mandat d'émettre les recommandations appropriées au membre inspecté et éventuellement au Bureau. Pour ce faire, il se fonde sur les rapports de l'inspecteur.

Le Bureau a adopté, à sa réunion du 17 juin 2004, le programme d'inspection professionnelle pour l'année 2004-2005 en s'appuyant sur une recommandation du CIP.

Portée du processus d'inspection

Le système professionnel a pour objet d'assurer la protection du public qui a recours au service des professionnels reconnus par ce système. Le processus d'inspection vise, en s'appuyant sur des critères communs à tous les ordres, à s'assurer que le professionnel a la compétence requise pour rendre des services de qualité à ses clients ou son employeur. Le processus d'inspection permet donc de constater la

compétence des membres ou d'identifier des faiblesses dans leur compétence. Il faut donc voir le processus d'inspection comme un regard externe, sur sa pratique et être réceptif à entendre ou recevoir des recommandations, souvent mineures, et pouvant aller jusqu'à l'imposition d'un cours ou d'un stage afin de mettre à niveau ses compétences.

Au terme du programme 2004-2005 :

- On constate que 56% des membres visités ont reçu un rapport d'inspection professionnelle ne comportant aucune recommandation, leur pratique semblant conforme aux suggestions du *Guide de pratique professionnelle*.
- Cinq rapports comportaient un constat de conformité partielle (5%) et des recommandations spécifiques associées à un délai de correction.
- Enfin, 39% des rapports ont été transmis aux membres inspectés avec des recommandations spécifiques, apparentées à des recommandations mineures, mais nécessaires afin d'améliorer les services rendus.
- Un dossier a été référé au Bureau du syndicat parce qu'il soulevait une question relevant de la déontologie.
- Aucun rapport ne comportait de recommandation d'enquête particulière.

Notons qu'au cours de la dernière année, l'*Examen professionnel* a été complété par trois membres dans le cadre du processus d'admission et par onze membres dans le cadre du programme d'inspection professionnelle.

Les principales recommandations aux membres

Plusieurs recommandations ont porté sur l'application du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs forestiers*. Ainsi, concernant la tenue des dossiers, le CIP a recommandé à plusieurs reprises à des membres d'insérer dans leurs dossiers une feuille d'ouverture de dossier afin d'y colliger les éléments prévus au Règlement et d'ajouter des feuilles d'annotations facilitant la conservation de notes importantes, la consultation et la production rapide de l'historique du dossier. De plus, la non application des directives de la section du Règlement portant sur la tenue des cabinets de consultation, notamment l'obligation de rendre disponibles des copies du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* et du *Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers* dans la salle d'attente, a fait l'objet de quelques recommandations.

Des recommandations ont également été soumises à des membres en lien avec les suggestions du *Guide de pratique professionnelle* à l'égard du devoir de supervision, notamment en ce qui concerne le fait de formuler les instructions par écrit, de réviser les résultats et d'effectuer des visites de contrôle.

Des recommandations portant sur la signature de cartes originales produites par les membres ont été faites à plusieurs reprises. La production de cartes est inscrite au champ de pratique exclusif de l'ingénieur forestier et on retrouve souvent

BILAN FACTUEL DU PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2004-2005

Nombre de Questionnaires préalables à la visite d'inspection professionnelle envoyés initialement : 114

Nombre de visites réalisées : 93 (100%)

Ingénieur forestier : 79 (85%)

Ingénieure forestière : 14 (15%)

Programme général : 55%

Milieu municipal : 9%

Planification, suivi et contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée : 36%

Secteur de pratique	Nombre	%
Fonction publique provinciale	22	23.7
Forêt privée	20	21.5
Pratique privée	15	16.1
Industrie et commerce	27	29.0
Fonction publique municipale	8	8.6
Organismes para-publics	1	1.1
Total	93	100

Région	Nombre	%
Abitibi – Témiscamingue	17	18.3
Maurice – Bois-Francs	15	16.1
Québec	35	37.6
Outaouais	12	12.9
Saguenay – Lac-Saint-Jean	14	15.1
Total	93	100

des cartes non signées. Ainsi, le client ou l'employeur utilisant cette carte ignore qui l'a produite.

Plusieurs ingénieurs forestiers ont des charges de travail qui semblent lourdes. À quelques reprises, le CIP a recommandé aux membres concernés de formaliser par écrit, même sommairement, tous leurs mandats. Ainsi, lorsqu'ils estiment que leur charge de travail est trop élevée et met en péril la qualité des services qu'ils rendent à leurs clients, ils peuvent revoir l'ensemble de leurs mandats avec leurs clients ou employeur et établir des priorités d'action selon les besoins des clients en fonction des ressources et du temps disponibles.

FORMATION CONTINUE

La formation initiale des ingénieurs forestiers leur donne accès à la profession d'ingénieur forestier et à un droit de pratique exclusif accompagné de devoirs et d'obligations, dont celui de maintenir à jour leurs connaissances (article 5 du *Code de déontologie*). À titre indicatif, le Comité sur la formation continue de l'Ordre a déjà estimé qu'un ingénieur forestier devrait consacrer environ 60 heures par période de trois ans à parfaire ses connaissances. L'Institut forestier canadien (IFC) considère par ailleurs qu'un professionnel devrait consacrer environ 150 heures par période de trois ans pour maintenir à jour ses connaissances.

Au cours du processus d'inspection, le CIP effectue l'examen des efforts faits en formation continue par les membres inspectés via la *Déclaration de formation continue* que ces derniers doivent compléter et transmettre à la secrétaire du CIP. On a ainsi pu constater encore cette année que les efforts des membres sont significatifs à cet égard.

Toutefois, on remarque aussi que beaucoup de membres ne tiennent pas de registre permanent de toutes les activités de formation auxquelles ils participent et qui, selon eux, contribuent à maintenir à jour leurs connaissances. Nous les invitons à tenir un tel registre. Notons, par ailleurs, que nous explorons actuellement la faisabilité d'héberger sur le site Internet de l'Ordre, dans la section privée, un tel registre.

L'Ordre émet des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) fondée en 1988 à l'initiative de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDÉAULF). La SOFEDUC

Activités de formation continue en 2004-2005	Date	Nombre de participants	UEC* émises
Colloque forestier en Estrie (1 jour)	Avril 2004	31	15
Forum de transfert sur l'aménagement et l'environnement forestiers (1 jour)	Avril 2004	ND	31
La biodiversité, les habitats fauniques et les espèces menacées (1 jour)	Avril 2004	ND	1
La ressource feuillue sur la Côte-Nord, perspectives d'avenir (1 jour)	Avril 2004	8	4.8
L'approvisionnement forestier dans un contexte multi-usages (1 jour)	Avril 2004	8	7
Programme de mise à niveau de la formation des marqueteurs (cours 4 jours)	Mai 2004	ND	2.1
Colloque « La répartition spatiale des interventions forestières » (2 jours) Sainte-Foy	Mai 2004	43	30.9
Sixième atelier annuel de la chaire industrielle (Rouyn-Noranda) – Coupe partielle en forêt de l'Est : connaissances actuelles et perspectives (3 jours)	Juin 2004	23	29.5
Congrès annuel de l'OIFQ « À l'orée d'une forêt repensée »	Septembre 2004	175	50.5
Journée sur la ligniculture (1 jour)	Septembre 2004	ND	—
Visite à la Forêt Montmorency sur la gestion écosystémique et l'aménagement intégré (1 jour)	Octobre 2004	30	—
Colloque « Bois d'ingénierie et systèmes de construction en bois » (2 jours)	Novembre 2004	ND	12.5
Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (cours 1/2 journée) Montréal et Québec	Novembre 2004	11	3.8
Tournée sur le pin blanc en Ontario et au Québec (3 jours)	Décembre 2004	13	—
L'aménagement visuel en foresterie (cours 1 jour) Mont-Laurier, Joliette, Amos, Sherbrooke, Shawinigan, Montréal, Québec, Alma, Baie-Comeau, Rimouski	Décembre 2004 et Janvier 2005	151	96.6
La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers (cours 1/2 journée) : Montréal, Québec (2), Rimouski	Décembre 2004 à Mars 2005	94	27
Colloque sur les suites à donner au rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (1 1/2 jour)	Février 2005	170	—
Total :			341.7

* Une Unité d'Éducation Continue (UEC) équivaut à 10 heures de formation.

n'est pas un organisme de formation et n'émet pas elle-même d'UEC. Son mandat consiste en l'accréditation d'organisations aptes à émettre des unités d'éducation continue répondant à des normes de qualité de haut niveau. Ces normes sont similaires à celles utilisées aux États-Unis par l'*International Association for Continuing Education and Training* (IACET).

Les règles de reconnaissance pour l'émission d'UEC de la SOFEDUC ont changé. Ainsi, à l'avenir, l'Ordre pourra émettre des UEC pour des activités de formation qu'elle reconnaît si ces activités comportent une évaluation des apprentissages par les participants. Dans le cas contraire, notamment pour des colloques et conférences, l'Ordre émettra des attestations de participation pour les activités qu'elle reconnaît. Ces nouvelles règles sont en application depuis janvier 2005.

Un cours sur la statistique appliquée à la foresterie a été également développé au cours de l'année 2004-2005 et sera rendu disponible

sur Internet à l'été 2005 via le consortium FOR@C (Consortium de recherche sur les affaires électroniques dans l'industrie des produits forestiers). Cette formation servira de banc d'essai au développement de formations adaptées disponibles en ligne pour les membres sur tout le territoire du Québec et à l'étranger.

Au cours de l'année, plusieurs ingénieurs forestiers ont complété des questionnaires portant sur un ou des chapitres du *Manuel de foresterie*. Les chapitres pour lesquels le plus de questionnaires ont été complétés à ce jour sont : Évaluation forestière (chap. 9), Aménagement de la faune et de ses habitats (chap. 16), Forêt privée (chap. 18) et Sylviculture appliquée (chap. 22).



Jacques Moisan, ing.f., M.Sc.
Inspecteur et responsable de la formation continue



Le Bureau du syndic est responsable d'un aspect important découlant du mandat de la protection du public de l'Ordre, soit la gestion des dossiers d'enquête disciplinaire concernant les membres.

À cet effet, le syndic enquête sur toute infraction que peut commettre un membre au *Code des professions*, à la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ainsi qu'aux divers règlements adoptés conformément au Code ou à la Loi. Le syndic assume également le rôle important de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions disciplinaires.

Le tableau 1 présente le bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités au cours de la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Les demandes d'enquête proviennent de plusieurs sources d'information. Au cours de la période, plus de 50% des demandes ont été acheminées au syndic par des membres de l'Ordre.

Près de 50% des demandes concernent des actes professionnels réalisés en forêt privée et plus de 10% visent des problématiques vécues en forêt publique.

Trois plaintes ont été déposées au Comité de discipline.

Quatre dossiers furent soumis au cours de cette période à la conciliation déontologique. Ce mécanisme a permis de régler deux de ces dossiers.

Objets des demandes d'enquête faites au cours de l'année

- A. Signature de prescriptions et de rapports d'exécution sur ses propres lots;
- B. Intérêts du client subordonnés aux intérêts personnels de l'ingénieur forestier;
- C. Fausse déclaration à des fins de facturation;
- D. Foresterie urbaine : questionnements sur le contenu de l'avis ou du rapport;
- E. Ne pas avoir fourni des rapports dans les délais prescrits.

Tribunal des professions

Deux membres ont utilisé le mécanisme prévu au *Code des professions*, soit un appel devant le Tribunal des professions. Ce tribunal a donné raison au syndic dans le premier cas (appel rejeté avec paiement des débours) alors que le second dossier est en délibéré depuis le 10 septembre 2004.

Comité de révision des plaintes

En 2004-2005, quatre personnes ont demandé l'avis du Comité de révision sur la décision du syndic de ne pas porter plainte au Comité de discipline. Les avis du Comité de révision ont confirmé la décision du syndic.

Conciliation et arbitrage de comptes

Aucune demande de conciliation n'a été soumise au syndic.

Perquisition au Bureau du syndic

Le 30 novembre 2004, la Sûreté du Québec a effectué une perquisition dans les locaux du Bureau du syndic afin de saisir la totalité d'un dossier d'enquête constitué par le syndic.

L'exécution de la perquisition a été autorisée par un juge de la Cour du Québec qui a émis comme condition la mise sous scellés du dossier d'enquête consistant en deux boîtes de documents et a accordé un délai de dix jours au syndic pour contester la validité de la saisie en regard d'un droit potentiel à la confidentialité.

Le dossier d'enquête du syndic a donc été mis sous scellés et gardé confidentiellement au Palais de justice.

Le syndic de l'Ordre a contesté la légalité de la perquisition effectuée au Bureau du syndic et une requête en *certiorari* présentable le 18 février 2005 devant la Cour supérieure a été signifiée à la Sûreté du Québec en date du 9 décembre 2004. Les procureurs du syndic se sont par ailleurs assurés auprès de la Cour du Québec que la mise sous scellés soit prolongée jusqu'à ce qu'une décision finale relativement à la contestation de la perquisition soit rendue. Le membre visé a été avisé de l'exécution de la perquisition et mis en cause, tout comme l'Office des professions du Québec.

Rappelons que la principale fonction des ordres professionnels consiste à assurer la protection du public (article 23 du *Code des professions*).

Le principe de la confidentialité du dossier d'enquête du syndic que l'on retrouve à l'article 124 du *Code des professions* (serment de discrétion) a été maintes fois reconnu par nos tribunaux et il importait d'éviter que le Bureau du syndic, tenu à une stricte confidentialité par la loi, ne devienne un dépôt d'archives au service de quiconque.

Permettre à une escouade d'enquête de s'approprier en totalité un dossier du syndic afin de constituer son propre dossier d'enquête ouvrirait la porte à l'effritement des assises même de notre système professionnel dont la protection du public s'inscrit au cœur même du *Code des professions*.

À la suite de ces procédures judiciaires dans lesquelles le syndic a fait valoir ses arguments, le procureur de la Sécurité publique a annoncé qu'il présenterait une requête en restitution des biens saisis en vertu de l'article 490 (5) du *Code criminel*, mettant ainsi un terme au débat.

Le 12 mai 2005, la requête en restitution a été signifiée au Bureau du syndic et elle a été présentée le 17 mai 2005 devant la Cour du Québec. Le 18 mai 2005, les deux boîtes scellées, renfermant la totalité du dossier d'enquête du syndic, lui ont été remises.


Carl Charbonneau, ing.f., M.Sc.
Syndic

Tableau 1

Bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2004	Dossiers ouverts durant la période du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	Dossiers fermés au 31 mars 2005	Dossiers actifs au 31 mars 2005
40	22	25	37

LA GESTION FORESTIÈRE QUÉBÉCOISE ET LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU COEUR DE L'ACTUALITÉ



PARTICIPATION ACTIVE À LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

En 2004-2005, l'Ordre a poursuivi activement sa participation aux activités de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (Commission Coulombe) et au suivi du dépôt du rapport par M. Guy Coulombe, président de la Commission, et son équipe en décembre 2004.

Les démarches entreprises en 2003-2004 ont mené l'Ordre à déposer son Mémoire en juillet 2004 et à rencontrer la Commission à la fin du mois d'août suivant. Les grandes lignes de ce mémoire sont présentées au rapport de la présidente-directrice générale et le texte intégral peut être obtenu à partir du site Internet de l'Ordre (www.oifq.com).

Lors du dépôt du rapport de la Commission, l'Ordre a rapidement signifié son appui général aux principales conclusions du rapport en signalant qu'une position plus complète serait émise à la suite d'analyses approfondies.

C'est dans cette optique qu'était organisé, conjointement avec la section régionale de Québec de l'Ordre, un colloque de réflexion intitulé « Les suites à donner au rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise ». L'événement se tenait à l'Hôtel Québec Inn de Québec les 23 et 24 février 2005. L'activité a réuni plus de 170 ingénieurs forestiers qui ont échangé en ateliers sur les principales recommandations de la Commission touchant la pratique professionnelle. Les discussions tenues en ateliers par les participants ont été résumées dans un document-synthèse qui a été transmis par courriel aux membres de l'Ordre. Cette synthèse sert d'outil d'orientation pour l'Ordre dans l'élaboration de ses positions sur les diverses recommandations du rapport de la Commission. Cet exercice procure donc à

l'Ordre plusieurs pistes permettant de formuler des recommandations quant aux suites à donner et d'identifier des priorités de formation.

L'Ordre s'est également manifesté lors de l'annonce par le gouvernement du Québec de la baisse de 20% de la possibilité forestière, tel que recommandé dans le rapport de la Commission. L'Ordre a alors signifié un accord de principe sur une diminution de la récolte qu'il aurait préféré modulée selon les régions et en insistant sur l'importance de mettre rapidement en place des mesures d'atténuation des impacts, incluant des mesures à caractère forestier.

Les positions de l'Ordre ont été reprises par divers médias et transmises aux ingénieurs forestiers ainsi qu'aux principaux leaders d'opinion du secteur forestier. Par exemple, le 2 octobre 2004, la présidente-directrice générale de l'Ordre, M^{me} Johanne Gauthier, ing.f., accordait une entrevue à l'émission « Les Années lumières » sur la première chaîne de Radio-Canada au cours de laquelle elle résumait les principales positions tenues par l'Ordre dans le cadre de la Commission. Plusieurs quotidiens et hebdomadaires du Québec ont également repris ou référé aux positions émises par l'Ordre tout au cours de l'année.

LE CONGRÈS ANNUEL DE L'ORDRE

C'est dans la région du Mont-Tremblant que se tenait la 83^e édition du congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. L'événement se tenait sous le thème « À l'orée d'une forêt repensée » du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004 à l'Hôtel Gray Rocks de Mont-Tremblant.

L'événement annuel s'est tenu à une période où de multiples réflexions avaient cours concernant les pratiques forestières, la protection des écosystèmes, l'intensification de l'aménagement forestier et l'avenir de l'industrie forestière. L'Ordre souhaitait que toutes ces démarches mènent à l'adoption d'un projet forestier mobilisateur inspiré d'une vision globale de l'avenir du secteur.

C'est dans cette optique qu'il proposait aux participants une thématique où était d'abord posé un regard sur les pratiques forestières et les modes de gestion qui ont cours dans l'ouest du continent et en France. Les participants se sont également penchés sur certaines pratiques forestières qui ont cours ici, notamment en forêt feuillue. Par la suite, ils ont poursuivi leurs discussions sur le terrain afin d'examiner ces questions en regard des trois composantes du développement durable, soit l'économie, l'environnement et la dimension sociale. Enfin, ils ont eu l'occasion de prendre connaissance de l'état

de la réflexion de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, dont un commissaire, M. Jules Arseneault, a livré les grandes lignes. La position de l'Ordre dans le cadre de la Commission a également été présentée et des échanges se sont tenus sur l'ensemble de ces questions.

L'Ordre accueillait également le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs du Québec, M. Pierre Corbeil, qui est venu livrer aux congressistes la position du Ministère sur les enjeux discutés. Environ 175 ingénieurs forestiers ont participé à cette édition du congrès annuel. Enfin, le congrès 2004 a été l'occasion pour l'Ordre de remettre ses distinctions annuelles (voir encadré ci-après).

POSITION DE L'ORDRE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En mars 2004, la présidente-directrice générale de l'Ordre, M^{me} Johanne Gauthier, ing.f., transmettait à M. Thomas Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la position de l'Ordre relativement à l'instauration d'une démarche de développement durable par le gouvernement du Québec.

L'Ordre a d'abord signalé qu'il reçoit favorablement et exprime son accord à la démarche proposée en matière de développement durable. Il a toutefois noté que le document de consultation sur le Plan de développement durable ne fait aucune référence au secteur ou à la gestion des forêts. L'Ordre estime que le milieu forestier doit compter parmi les axes d'intervention prioritaires de la stratégie de développement durable à l'échelle pan-gouvernementale. L'Ordre a également souligné que la mise en œuvre, à court terme, des recommandations-clés du rapport de la Commission Coulombe constituerait une démonstration tangible de la volonté gouvernementale en ce sens.

L'Ordre a accueilli favorablement la création d'une fonction de Commissaire au développement durable, en rappelant que le rapport de la Commission Coulombe recommande, pour sa part, l'instauration d'une fonction de Vérificateur des forêts. Puisque ces fonctions comportent beaucoup de similarités, l'Ordre a signalé que la fonction de Vérificateur des forêts devrait à tout le moins être arriimée étroitement au Bureau du Commissaire au développement durable.

RÉFLEXION SUR LA MISE À JOUR DU MANUEL DE FORESTERIE

Un comité sur la mise à jour du *Manuel de foresterie* a été mis sur pied en février 2005 ayant pour mandat de réfléchir à la possibilité

de mettre à jour ce document prestigieux, lancé par l'Ordre il y a près de dix ans. Le Bureau de l'Ordre a convenu qu'il faudrait au préalable valider les perspectives de financement du projet.

Les premières démarches auprès d'une série de bailleurs de fonds potentiels ont permis de recueillir des confirmations de collaboration couvrant une partie seulement de l'ensemble des besoins du projet de mise à jour.

Un projet de table des matières a également été étudié par le comité.

Au cours de 2005-2006, le comité évaluera s'il y a lieu de poursuivre le projet et, le cas échéant, les prochaines étapes à suivre pour mener le tout à terme. Le Bureau de l'Ordre devra statuer sur la question. Les membres de l'Ordre pourraient alors être mis à contribution de façon plus tangible.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Un groupe de réflexion, composé de membres des sections régionales de l'Estrie et de Mauricie – Bois-Francs (Centre-du-Québec), a été mis sur pied au cours de l'année et il a tenu quelques rencontres visant à orienter les actions de l'Ordre en regard de ce dossier.

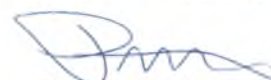
Deux éléments de problématique sont particulièrement discutés :

- L'interprétation que fait la CPTAQ de l'article 27 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) semble, pour plusieurs professionnels, trop restrictive pour favoriser la pratique de la sylviculture dans les érablières. Selon l'interprétation qu'en fait la CPTAQ, chaque intervention doit

faire l'objet d'une autorisation de sa part pour être conforme à la Loi.

- D'autre part, la CPTAQ autorise la coupe totale de certains peuplements, ce qui peut entraîner des conséquences pour le maintien de la vocation forestière de certains territoires.

Le groupe de réflexion et l'Ordre ont examiné les solutions possibles à ces problématiques et les positions d'autres groupes en regard de ces problématiques. La réflexion se poursuivra au cours de 2005-2006 et le Bureau statuera sur des actions à poser auprès de la CPTAQ pour favoriser une amélioration de la situation.



Pierre Breton, ing.f.
Directeur des communications et de la foresterie

LES DISTINCTIONS 2004 DE L'ORDRE

« MÉDAILLE DE L'ORDRE »

La « Médaille de l'Ordre » est remise annuellement à un ingénieur forestier qui, par ses qualités personnelles et ses différentes réalisations, aura marqué de façon significative l'avancement et le rayonnement de la profession.

Pour l'année 2004, l'Ordre a choisi de remettre la Médaille à monsieur **Louis-Jean Lussier, ing.f., Ph.D.** L'Ordre tient ainsi à souligner le parcours remarquable et diversifié de Louis-Jean Lussier au cours duquel il a été appelé à jouer un rôle-clé dans plusieurs exercices déterminants pour le développement du secteur forestier.

Monsieur Lussier est bachelier en génie forestier de l'Université Laval depuis 1951 où il a également obtenu une maîtrise en foresterie en 1954. Il obtient un doctorat du *College of Forestry* de Syracuse dans l'État de New York. Il débute sa carrière en 1957 pour la *Quebec North Shore Paper Company*. Entre 1962 et 1967, M. Lussier enseigne à l'Université Laval en recherche opérationnelle et en micro-économie et il y reviendra de 1983 à 1990 à titre de professeur en économie forestière. Il œuvre également à titre de consultant chez Darveau, Grenier, Lussier et associés de 1962 à 1970 puis de 1974 à 1982.

Notons que M. Lussier a également participé à la réalisation du premier modèle de simulation forestière, lequel a donné naissance au logiciel Sylva, utilisé aujourd'hui pour calculer la possibilité forestière. Les modèles de simulation constituent d'ailleurs toujours un de ses intérêts.

« INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE »

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier.

Cette année, le choix du Bureau de l'Ordre s'est arrêté sur monsieur **Bruno Boulet, ing.f., M.Sc.**

Par cette nomination, l'Ordre tient à souligner la publication par Bruno Boulet d'un ouvrage remarquable intitulé « Les champignons des arbres de l'est de l'Amérique du Nord ». Cet ouvrage constitue non seulement un recueil de connaissances académiques, mais également un document de référence unique pour les ingénieurs forestiers, les autres professionnels ainsi que les amateurs de mycologie en général.

« Les champignons des arbres de l'est de l'Amérique du Nord » décrit et illustre la plupart des champignons polypores de l'est de l'Amérique du Nord. L'ouvrage est le fruit de quinze années de recherches personnelles.

Diplômé en génie forestier de la Faculté de foresterie et de géomatique en 1979, M. Boulet a par la suite obtenu une maîtrise en aménagement forestier de cette même université en 1988.

« DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE »

La « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession.

Le choix du Bureau de l'Ordre s'est arrêté cette année sur monsieur **Gérald Lavoie**.

L'Ordre a retenu cette année la candidature de Gérald Lavoie pour souligner son engagement inconditionnel envers l'aménagement forestier.

M. Lavoie est principalement connu pour avoir agi pendant 25 ans à titre de directeur général du Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata. Au cours de cette période, il a été le leader forestier incontesté du Témiscouata et ses compétences ont été reconnues tant regionalement que provincialement. C'est plus de 84% des propriétaires de ce territoire qui ont choisi de mettre leur propriété sous aménagement.

M. Lavoie a également amené les propriétaires à s'impliquer dans la transformation des bois en devenant actionnaires de deux usines importantes, en partenariat avec des acteurs industriels de la région. Parmi ses multiples autres réalisations, soulignons qu'une portion du territoire du Groupement est impliquée dans la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent.

LE PRIX DE L'ORDRE 2004 À JOSIANE BLANCHET

Le Prix de l'Ordre 2004 a été remis à madame Josiane Blanchet, étudiante en quatrième année à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. Elle s'est vu remettre une bourse au montant de 750 \$ en raison de sa grande implication dans la vie étudiante et associative, jumelée à l'excellence de son dossier académique. Madame Blanchet est particulièrement reconnue pour sa grande disponibilité et sa capacité à mener à terme les activités dans lesquelles elle s'implique.

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

MANDAT

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité (réf. *Code des professions*, art. 116 et suivants).

MEMBRES

Jean Pâquet, avocat, président
Louis Archambault, ing.f.
Viateur Beaulieu, ing.f.
Gilles Boily, ing.f.
Jean-Pierre Carpentier, ing.f.
Gaston Côté, ing.f.
(jusqu'en décembre 2004)
Adélard Couture, ing.f.
Linda Drouin, ing.f.
André Duchesne, ing.f.
(à partir de février 2005)
Gilles Frisque, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

SECRÉTAIRE ADJOINTE

Andrée Lachance

NOMBRE DE RÉUNION(S) :

Le Comité a tenu une demi-journée d'audience concernant une nouvelle plainte disciplinaire reçue au cours de l'année.

1. Dossier 23-04-00001

Séance tenue le 26 novembre 2004 (audition sur culpabilité et sanction).

Motifs de la plainte :

1° L'ingénieur forestier a omis de répondre dans les plus brefs délais à une correspondance du syndic adjoint, datée du 15 juin 2004, relativement à une demande de renseignements, concernant un dossier d'enquête, formulée au préalable dans une lettre du syndic adjoint, datée du 17 novembre 2003, réitérée par le syndic adjoint dans une lettre en date du 11 mars 2004 et réitérée par le syndic adjoint verbalement le 8 avril 2004 et le 2 juin 2004, contrevenant ainsi à l'article 52 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers du Québec* (c. I-10, r.2).

Décision :

Coupable sous le seul chef de la plainte (plaidoyer de culpabilité).

Sanction :

Amende de 1 500 \$.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire, soit la somme de 413,95 \$.

2. Dossier 23-01-00004

Aucune séance tenue dans ce dossier en 2004-2005. Appel au Tribunal des professions.

Motifs de la plainte :

1° L'ingénieur forestier a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession lorsqu'il a assuré le suivi de travaux relatifs à des activités d'aménagement forestier qui n'ont pas été préalablement autorisés par le comité de priorisation et pour lesquels un projet présenté pour l'exercice précédent, concernant précisément une partie de ces travaux, avait été refusé, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions*.

2° L'ingénieur forestier a omis des données nécessaires dans un rapport final qu'il a approuvé et qui ne respecte pas les exigences du MRNQ quant au contenu d'un tel rapport, contrevenant ainsi à l'article 13 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

3° L'ingénieur forestier n'a pas répondu dans le plus bref délai à une correspondance d'un confrère ingénieur forestier, contrevenant ainsi à l'article 55 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

4° L'ingénieur forestier a manqué d'intégrité professionnelle en assurant le suivi de travaux d'aménagement forestier sans vérifier si ceux-ci avaient fait l'objet d'une autorisation préalable aux termes de l'article 8 de la *Loi sur les parcs*, contrevenant ainsi à l'article 11 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

Décision :

Coupable sous les chefs 1 et 2. Acquitté sous les chefs 3 et 4.

Sanction :

Amende de 2 500 \$ sous le 1^{er} chef.
Amende de 1 000 \$ sous le 2^e chef.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de la moitié des déboursés encourus dans la présente affaire, soit la somme de 4 349,43 \$.

En octobre 2003, l'ingénieur forestier déposait une requête en appel de la décision sur culpabilité et sur sanction au Tribunal des professions.

Le 28 janvier 2005, le Tribunal des professions a rendu son jugement. L'appel est rejeté et l'ingénieur forestier est condamné au paiement des déboursés en appel, soit la somme de 593,37 \$.

3. Dossier 23-01-00003

Aucune séance tenue dans ce dossier en 2004-2005. Appel au Tribunal des professions.

Motifs de la plainte :

1° L'ingénieur forestier a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession alors qu'il était en situation d'autorité à l'égard d'un confrère, en exigeant qu'il modifie les volumes de prélèvements admissibles contenus dans son rapport préliminaire, à défaut de quoi, son contrat pour la préparation d'un plan de protection et de mise en valeur pour l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées ne serait pas renouvelé, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Décision :

Coupable sous le seul chef de la plainte (plaidoyer de non-culpabilité).

Sanction :

Période de radiation d'une durée d'un (1) mois.

Publication d'un avis de la décision dans un journal où l'ingénieur forestier a son domicile professionnel.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire.

En septembre 2003, l'ingénieur forestier déposait une requête en appel de la décision sur culpabilité et sur sanction au Tribunal des professions. La cause a été entendue par le Tribunal le 10 septembre 2004.

Jugement du Tribunal des professions non rendu en cours d'année.

Décision :

Coupable sous le seul chef de la plainte (plaidoyer de non-culpabilité).

Sanction :

Radiation temporaire d'une durée de quinze (15) jours.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire.

En avril 2003, l'ingénieur forestier déposait une requête en appel de la décision sur culpabilité et sur sanction au Tribunal des professions.

En août 2004, le Tribunal a rendu son jugement. L'appel est rejeté sur la culpabilité alors qu'il est accueilli sur la sanction. Le Tribunal impose une réprimande et condamne l'ingénieur forestier au paiement de la moitié des déboursés devant les deux instances, soit la somme de 6 665,12 \$.

4. Dossier 23-01-00002

Aucune séance tenue dans ce dossier en 2004-2005. Appel au Tribunal des professions.

Motifs de la plainte :

1^o L'ingénieur forestier a surpris la bonne foi d'un confrère et abusé de sa confiance en signant comme auteur unique, à titre de chercheur, un article dans une revue alors qu'il était également co-directeur de recherche à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval pour le projet de doctorat du confrère en question, qui porte précisément sur le même sujet, contrevenant ainsi à l'article 53 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.



Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du Comité de discipline

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte (réf. *Code des professions*, article 123.3 et suivants).

MEMBRES

Louise Briand, ing.f.
Hervé Deschênes, ing.f., *président*
René Doucet, ing.f.
Robert Laflamme, représentant du public
Germain Paré, ing.f.
Noël Pelletier, représentant du public

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 5

Au cours de l'année, le Comité a reçu quatre demandes de révision.

En début d'année, concernant une demande reçue en 2003-2004, le Comité s'est réuni et a rendu un avis à l'effet qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Dans le cas des quatre nouvelles demandes, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

S.B.

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

MANDAT

- 1) S'assurer que la formation initiale prépare adéquatement à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, étudier toute question s'y rapportant et rendre ses avis au Bureau;
- 2) Étudier et rendre des avis sur toute disposition de l'Ordre en matière d'accès à la profession, notamment les ententes ou agréments canadiens ou internationaux;
- 3) Étudier et rendre des avis sur toute orientation ou disposition menant à l'obtention du permis d'exercice, notamment le stage de formation professionnelle;
- 4) Recommander au Bureau une politique de réinscription au tableau des membres et étudier les dossiers de réinscription en vertu de la politique établie et de la réglementation en vigueur;
- 5) Étudier les demandes d'admission en vertu de la réglementation en vigueur;
- 6) Étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation en vertu du Règlement de l'Ordre et formuler les recommandations au Bureau;
- 7) Appliquer la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels;
- 8) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.4, art. 4.09) ou tout autre candidat en ayant adressé la demande.

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f., *président*
Louis Bélanger, ing.f.
Pierre Bernier, ing.f.
Marc Côté, ing.f.
Germain Paré, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 2

Au cours de l'année, le Comité d'admission a étudié les dossiers présentés au tableau ci-après.

Le Comité d'admission fait des recommandations au Comité administratif de l'Ordre qui approuve par résolution les demandes adressées aux candidats à la pratique.

Le Comité d'admission est à analyser de près l'ensemble des procédures de l'Ordre concernant tous les cas d'admission et à évaluer les tenants et aboutissants de ces procédures. Une procédure intégrée de la gestion des dossiers d'admission sera proposée à l'Ordre.

Nature du dossier étudié	Nombre de dossiers
Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme au Québec	1
Réinscription à l'Ordre après une période de plus de 5 ans	2
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors Québec (au Canada)	14 + 1 suivi de dossier
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors Canada	1

Notons qu'au cours de l'année, à la suite d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme de l'Ordre, treize personnes ayant obtenu leur diplôme hors Québec (au Canada) et deux personnes diplômées hors Canada sont devenues membres de l'Ordre.



Michel Beaudoin, ing.f.
Président du Comité d'admission

COMITÉ SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

MANDAT

- 1) Analyser les différents problèmes de pratique professionnelle rapportés par l'inspection professionnelle, par le Bureau du syndicat et par les membres et proposer au Bureau des avenues de solutions et des moyens à mettre de l'avant pour y remédier;
- 2) Analyser les projets de loi, de règlement et tout autre document pouvant avoir une incidence sur la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et faire des recommandations au Bureau sur les actions à prendre en la matière;
- 3) Constituer un lieu de réflexion et d'échanges sur toutes les questions touchant à la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers notamment dans le cadre de l'application du Régime forestier.

MEMBRES

Yves Barrette, ing.f., syndic adjoint
François Bergeron, ing.f., représentant du Bureau
Josée Bussi res, ing.f.
Luc Dumouch l, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.
Jean Gobeil, ing.f., pr sident
Jacques Moisan, ing.f., inspecteur
Serge Pinard, ing.f.
Andr  Rouleau, ing.f. (jusqu'en janvier 2005)
Denis Rousseau, ing.f.

SECR TAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE R UNION(S) : 3

Le Comit  sur la pratique professionnelle assume un mandat particuli rement strat gique dans le contexte de l' volution actuelle de la pratique des ing nieurs forestiers. Il s'est donn  pour objectif de recommander au Bureau de l'Ordre des avenues de solution concr tes et durables aux enjeux de pratique professionnelle auxquels doivent faire face les ing nieurs forestiers.

Le Comit  discute tout sujet touchant la pratique professionnelle des ing nieurs forestiers qui est d pos    sa table par la pr sidente-directrice g n rale ou par le Bureau pour discussion approfondie. Il  met des commentaires, suggestions et recommandations au Bureau qui voit   les int grer aux actions de l'Ordre.

Les principaux points trait s lors des r unions du Comit  ont port  sur :

- La finalisation d'un document conjoint MRNFP-OIFQ sur les responsabilit s et la signature des plans annuels et des rapports d'intervention foresti re;
- La position de l'Ordre en vue du M moire   d poser   la Commission sur la gestion de la for t publique qu b coise;
- La pratique professionnelle dans le contexte de l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activit s agricoles;
- La signature professionnelle des calculs de possibilit  foresti re, sa port e, ses limites, etc.;
- L'orientation d' l ments   valider lors de l'inspection professionnelle;
- L'imputabilit  professionnelle lors de la signature de prescriptions sylvicoles ou de rapports, l'acceptation ou le refus des prescriptions sylvicoles;
- Les  changes entre professionnels dans le cadre de l'application du R gime forestier.

P.B.

COMIT  DES DISTINCTIONS

MANDAT

Recommander au Bureau le ou la r cipiendaire de la M daille de l'Ordre, de l'Ing nieur forestier ou de l'Ing nieure foresti re de l'ann e et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbini re, apr s analyse et  valuation des dossiers des candidatures d pos es au secr tariat de l'Ordre.

MEMBRES

Louis Archambault, ing.f.
Gilles Boily, ing.f., pr sident
Fran oise Godin, ing.f.
Germain Par , ing.f.
Michel Pleau, ing.f.
Jacques R. Tremblay, ing.f.

SECR TAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE R UNION(S) : 1

Le Comit  des distinctions se r unit une fois par ann e pour  tudier les candidatures d pos es en bonne et due forme et dans les d lais demand s. Apr s avoir analys  les dossiers d pos s, le Comit  convient des recommandations qu'il fait au Bureau qui nomme les r cipiendaires des distinctions de l'Ordre.

Les r cipiendaires sont pr sent s au banquet de cl ture du congr s annuel de l'Ordre, dans les pages de *L'Aubelle* ainsi que dans le pr sent rapport annuel (voir rapport du directeur des communications et de la foresterie).

P.B.

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2004

MANDAT

Le comité organisateur a comme mandat de proposer au Bureau le programme détaillé des activités professionnelles et sociales du congrès et d'en assurer l'organisation. Le siège social et la section régionale organisent conjointement le congrès.

MEMBRES

Membres du comité organisateur et des sous-comités

Daniel Boyer, ing.f., *président du comité organisateur*

Denis Maril, ing.f., *secrétaire du comité organisateur*

Jean Gobeil, ing.f., *administrateur section de Montréal, Bureau de l'Ordre*

Pierre Breton, ing.f., *personne-ressource du siège social de l'Ordre*

Sous-comité de la thématique

Luc Desrosiers, ing.f., *co-resp.*

Christian Messier, ing.f., Ph.D., *co-resp.*

Sous-comité des finances

André-Côme Lemay, ing.f., *co-resp.*

Marc Lyrette, ing.f., *co-resp.*

Sous-comité de la logistique et des activités sociales

Richard Laquerre, ing.f., *resp.*

Sous-comité des communications et des relations publiques

Maurice Carignan, ing.f., *resp.*

Le 83^e congrès annuel de l'Ordre se tenait sous le thème « À l'orée d'une forêt repensée » du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004 à l'Hôtel Gray Rocks de Mont-Tremblant.

Les membres du comité organisateur ont proposé aux quelque 170 ingénieurs forestiers participants une thématique dont l'objectif était de faire le point sur l'état de la foresterie au Québec au tournant du 21^e siècle. Avons-nous les bons outils réglementaires pour faire face à ces nouveaux défis? Comment se compare-t-on aux autres provinces canadiennes ou même aux autres grands pays forestiers du monde? Devons-nous revoir en profondeur les principes centenaires qui gouvernent encore notre profession? Sommes-nous bien outillés en termes de formation et de structure professionnelle?

C'est à ces questions qu'ont tenté de répondre les conférenciers et panélistes, dans le cadre d'une réflexion riche en échanges de toutes sortes. Les congressistes ont notamment participé à une sortie sur le terrain, durant l'après-midi du 30 septembre, au cours de laquelle ils ont pu confronter certains concepts aux réalités du terrain.

Les participants ont également profité d'un programme d'activités sociales proposées par le comité organisateur et ils ont assisté aux diverses remises de bourses et de distinctions.

Devant les commentaires positifs reçus de la part des participants, la section régionale de Montréal, qui agissait à titre d'hôtesse du congrès 2004, peut certainement dire mission accomplie.

P.B.

COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE GOLF

MANDAT

Organiser le tournoi de golf annuel de l'Ordre.

MEMBRES

Bruno Del Degan, ing.f.

Gaby Dubuc, ing.f.

Pierre Dupuis, ing.f.

Jacques Fortin, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 4

Cette année, plus de 150 golfeurs ont pu compléter le parcours de 18 trous du Club de golf de Loretteville lors de l'édition 2004 du tournoi de golf de l'Ordre qui se tenait le 3 septembre 2004.

De nombreux participants se sont partagé les divers prix qui ont fait l'objet des tirages de fin de soirée. Des prix ont également été remis aux « foursome » gagnants masculin, mixte et féminin.

Une somme de 500 \$ est offerte par le Tournoi de golf de l'Ordre, à même ses revenus, pour défrayer une partie du « Prix de l'Ordre », remis annuellement à un étudiant finissant de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

P.B.

Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances

Conseil interprofessionnel du Québec

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.

Suzanne Bareil, ing.f. (déléguée substitut)

Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.

Pierre Breton, ing.f.

Bureau canadien d'agrément en foresterie

René Doucet, ing.f.

Substitut: Jean-Louis Brown, ing.f.

Comité conseil au Doyen de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.

Conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.

Coalition sur la stratégie nationale sur les forêts

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Inscriptions au tableau au début de l'année financière
(1^{er} avril 2004) **2 148**

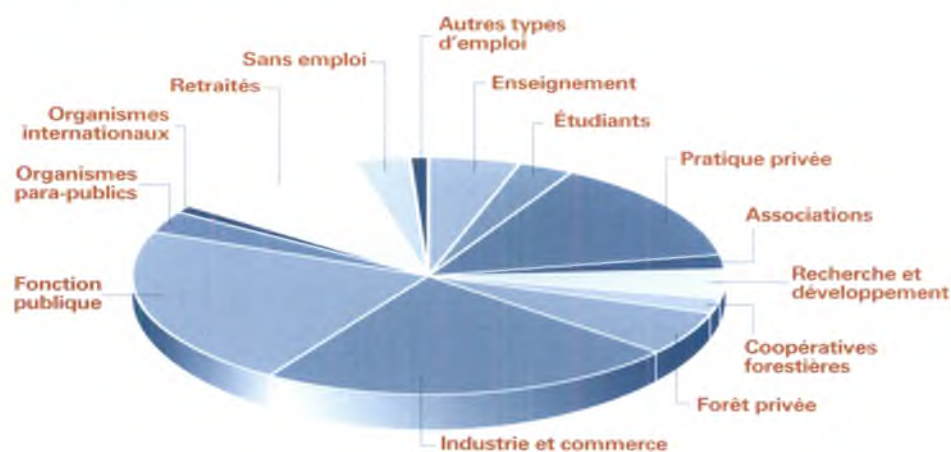
Inscriptions au cours de l'année

Permis délivrés	69
Réinscriptions	9
Permis révoqués	0
Radiations et démissions	63
Décès	7

Inscriptions au tableau à la fin de l'année financière
(31 mars 2005) **2 156**

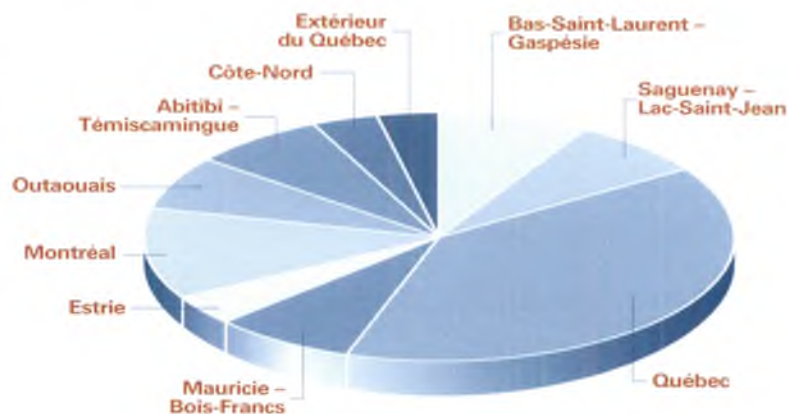
SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS EN POURCENTAGE (%)

Enseignement	5
Étudiants	3
Pratique privée	14
Associations	2
Recherche et développement	4
Coopératives forestières	2
Forêt privée	6
Industrie et commerce	23
Fonction publique	22
Organismes para-publics	3
Organismes internationaux	1
Retraités	11
Sans emploi	3
Autres types d'emploi	1



RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 2005 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	177
Saguenay – Lac-Saint-Jean	161
Québec	849
Mauricie – Bois-Francs	168
Estrée	84
Montréal	257
Outaouais	150
Abitibi – Témiscamingue	159
Côte-Nord	78
Extérieur du Québec	73



COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle 2004-2005 était de 435 \$ et devait être versé le 1^{er} avril 2004.



Section régionale du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

François Bergeron, ing.f., *président*
(administrateur au Bureau)

SECTEUR BAS-SAINT-LAURENT :

Charles-Eugène Bujold, ing.f., *trésorier*
Anie Brûlé, ing.f.
Bruno Chabot, ing.f.
Pierre Drolet, ing.f.
Carl Gagnon, ing.f.
Marc-André Lechasseur, ing.f.
Richard Savard, ing.f.
Robert Savoie, ing.f.

SECTEUR GASPÉSIE :

Sylvain Fortin, ing.f.
Jeanne Gaudreau, ing.f.
Alain Leblanc, ing.f.
Annie Malenfant, ing.f.
Paul Saint-Laurent, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Il y a eu peu d'activités professionnelles au sein de la section régionale au cours de l'année 2004-2005.

Toutefois, les ingénieurs forestiers de nos régions ont exercé beaucoup d'activités professionnelles (colloques, réunions diverses, tables de concertation et autres) dans le cadre de leurs fonctions au cours de cette période. Les rencontres entre professionnels sont fréquentes.

François Bergeron, ing.f.

Administrateur au Bureau
Section régionale du Bas-St-Laurent – Gaspésie



Section régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Fillion, ing.f., *président*
(administrateur au Bureau)
Christopher Chin, ing.f., *trésorier*
Jacinthe Brisson, ing.f.
Éric Gagné, ing.f.
Denis Lavoie, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour diverses raisons, il y a eu peu d'activités officielles dans la section régionale au cours de l'année 2004-2005. Toutefois, compte tenu du contexte actuel, les ingénieurs forestiers de la région ont participé à de nombreuses rencontres, colloques, tables de concertation où ils ont eu l'occasion de discuter entre eux de la pratique professionnelle et des grands dossiers forestiers.

Plus spécifiquement, la section régionale a participé activement à un colloque organisé par les étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi en présentant, en guise d'introduction aux conférences, un portrait sommaire de la forêt du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Plusieurs ingénieurs forestiers de la région ont participé à cette activité.

De plus, à la suite du dépôt du rapport de la Commission Coulombe en décembre 2004, la section régionale a travaillé à supporter le milieu dans l'analyse des impacts des recommandations de ce rapport sur la gestion de la forêt régionale et à la mise en place d'un plan d'action pour en atténuer les impacts négatifs. Plusieurs ingénieurs forestiers de tous les milieux ont ainsi contribué à cette réflexion. Les ingénieurs forestiers sont des acteurs importants dans la région et doivent s'impliquer afin que le milieu profite de leur expertise.

Daniel Fillion, ing.f.

Administrateur au Bureau
Section régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean



Section régionale de Québec

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL (directeurs de la section régionale)

Pierre Mathieu, ing.f., *président*
Nadia Zenadocchio, ing.f., *vice-présidente*
(administratrice au Bureau)
René Doucet, ing.f., *secrétaire*
Catherine Larouche, ing.f., *trésorière*
Véronique Audet, ing.f.
Francine Bernier, ing.f.
Brigitte Bigué, ing.f. (administratrice au Bureau)
Pierre Breton, ing.f. (siège social)
Jean-Pierre Carpentier, ing.f.
Fabien Côté, ing.f.
Daniel Demers, ing.f.
Caroline Gosselin, ing.f.
Louis Hamel, ing.f.
François Laliberté, ing.f. (administrateur au Bureau
et v.-p. au Comité administratif)
Anick Lapointe, ing.f.
Amélie Roberge, ing.f., *représentante U. Laval 2^e et
3^e cycle*
Lyne Rousseau, ing.f.
Catheryn Roy-Goyette, *représentante U. Laval
1^{er} cycle (remplacée en cours d'année par
Juan Carlos Hernandez)*
Denis Villeneuve, ing.f. (administrateur du Bureau)

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Depuis l'assemblée générale annuelle du
31 mai 2004 au Domaine Maizerets, le comité
exécutif a tenu six réunions, soit les 21 juin, 30 août,
4 octobre, 13 décembre 2004 et les 24 janvier et
21 mars 2005.

Au cours de la dernière année, la section régionale a
réalisé deux sorties, soit : une visite-terrain à la Forêt
Montmorency (14 octobre 2004) sous le thème de
l'aménagement écosystémique (30 participants) et
une visite industrielle (26 participants) en Beauce
(Portes Baillargeon) et à Montmagny (Maisons
Laprise). Cette dernière activité a été organisée en
partenariat avec Pôle Québec Chaudière-Appalaches.
Répondant à une invitation de l'Association forestière
Québec métropolitain, des membres de la section
régionale ont participé en septembre 2004 à l'ani-
mation scolaire lors de la démonstration Démo 2004
à la Forêt Montmorency. Le 9 novembre 2004, de
nombreux consoeurs et confrères ont fait part de

leur expertise lors de l'activité d'intégration des
étudiants et des étudiantes de la Faculté de fores-
terie et de géomatique de l'Université Laval.

Outre ces activités, la section régionale a initié le
colloque des 23 et 24 février 2005 sur les suites à
donner au rapport de la Commission Coulombe
(170 participants) et a contribué à l'organisation de
ce colloque de concert avec le siège social de
l'Ordre.

Enfin, au chapitre des activités, soulignons que la
section régionale a collaboré avec l'Institut forestier
du Canada à l'organisation d'une soirée-conférence
sur « Les suites de la Commission Coulombe : La
recherche forestière : Où et comment devrait-elle se
faire? » Un resserrement de la coordination entre ces
deux entités a été convenu afin d'assurer une infor-
mation claire des objectifs visés lors des convocations
à venir.

Au cours de l'année 2004-2005, deux sujets ont
retenu l'attention du comité exécutif régional, soit les
réactions de l'Ordre au rapport de la Commission
Coulombe et la réorganisation du financement des
sections régionales. Sur ce dernier point, le comité
exécutif a convenu de présenter la nouvelle formule
lors de l'assemblée générale annuelle et de recom-
mander de faire son essai pour une période d'un an.
La section régionale de Québec va informer le siège
social de l'Ordre qu'elle choisit de poursuivre la
gestion de ses fonds.

La fin de l'année 2004-2005 marque le retrait de
deux bénévoles émérites, soit Nadia Zenadocchio et
René Doucet. La section régionale grandit grâce à
ses bénévoles.

Soulignons que la trésorière de la section régionale,
Catherine Larouche, a été choisie en mars 2005
« Jeune femme de mérite de l'année » par le YWCA.
Sincères félicitations!

Je retiens un point très important de la dernière
année : afin d'assurer que des dossiers ayant des
incidences importantes sur la pratique professionnelle
ou sur la vie de la section régionale soient discutés
par le comité exécutif régional, s'il y a lieu, le prési-
dent de la section régionale devrait siéger au Bureau
de l'Ordre.



Pierre Mathieu, ing.f.
Président de la section régionale de Québec



Section régionale de Mauricie – Bois-Francs

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Michel Boisvert, ing. f., *président* (administrateur
au Bureau)
Georges Blais, ing. f., *vice-président*
Alain Dancause, ing. f., *secrétaire*
Dominic Desgagné, ing. f., *trésorier*
Alain Auger, ing. f., *directeur*
Yan Lepage, ing. f., *directeur*

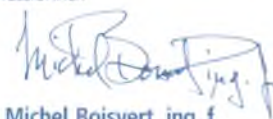
LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif régional s'est réuni à quatre
reprises, principalement par conférence téléphonique.
L'assemblée générale annuelle 2003 – 2004 qui s'est
tenue à L'Auberge des Gouverneurs de Shawinigan,
le 15 avril 2004, lors du passage de la Commission
Coulombe dans la région, a réuni une quinzaine
d'ingénieurs forestiers.

LES ACTIVITÉS DE PROMOTION OU DE VISIBILITÉ DE L'OIFQ

La section régionale a assuré sa visibilité auprès du
grand public via l'animation du kiosque de l'Ordre
en participant à deux événements importants. Le
premier s'est déroulé le 22 mai 2004 alors que la
municipalité de Grandes-Piles recevait les jeux fores-
tiers dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts.
Le deuxième événement s'est déroulé les 19 et
20 juin 2004 au parc des Chutes de Shawinigan,
alors que le Syndicat des producteurs de bois de la
Mauricie organisait les journées forestières.

Ces deux événements ont permis aux ingénieurs
forestiers animant le kiosque de l'Ordre de faire
connaître notre profession et notre ordre
professionnel.



Michel Boisvert, ing. f.,
Administrateur au Bureau
Section régionale de Mauricie – Bois-Francs



Section régionale de l'Estrie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Patrick Filiatreault, ing.f., *président*
Mario Dionne, ing.f., *président*
Claudine Lajeunesse, ing.f., *secrétaire*
Patrick Cartier, ing.f., *trésorier*
Pierre Cormier, ing.f.
Ken Dubé, ing.f.
Luc Dumouchel, ing.f. (administrateur au Bureau)

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Au cours de l'année 2004-2005, plusieurs activités, colloques et rencontres d'information ont été présentés en Estrie et auxquels les membres de la section régionale de l'Estrie ont été conviés.

Une séance de formation continue offerte par l'Ordre sur l'aménagement visuel en foresterie a eu lieu à Sherbrooke au début de l'année 2005. Au total, une quinzaine d'ingénieurs forestiers ont participé à cette formation.

Les membres ont également participé en grand nombre au Colloque forestier organisé par l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie en collaboration avec la direction régionale de l'Estrie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Cette année, la section régionale de l'Estrie a contribué au financement de cette activité. Les présentations ont porté sur plusieurs sujets d'actualité pertinents à la forêt privée estrienne, notamment, la valorisation des pièces de petites dimensions de feuillus durs et de pins, la sylviculture par objectifs, le plan de conservation en milieu privé et les options de conservation, la certification forestière, les différentes stratégies pour régénérer les feuillus nobles, etc. Plus de 100 professionnels et intervenants de la forêt privée ont participé à ce rendez-vous annuel.

Formé lors de l'assemblée générale de 2004, un groupe de travail sur la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier en zone verte, en lien avec le règlement de la CPTAQ, s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Lors de ces rencontres, il a été question de pistes de solution pour atténuer les effets négatifs sur la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier dans l'aménagement des érablières protégées par les dispositions de la *Loi sur la protection et du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)*.

Au cours de l'année, le comité exécutif s'est réuni à deux reprises. Les différents sujets ont porté notamment sur l'organisation du congrès de l'Ordre de 2006 qui se tiendra en Estrie. Il a également été question du financement des sections régionales et du dossier sur la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier en zone verte.

En conclusion, j'aimerais remercier tous les membres qui ont participé de près ou de loin à l'organisation des rencontres et des activités qui ont eu lieu en 2004-2005. Sans la disponibilité et l'engagement de ses membres, la section régionale de l'Estrie ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Félicitations et merci encore à tous les membres de la section régionale et plus particulièrement aux membres du comité exécutif.

Luc Dumouchel, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de l'Estrie



Section régionale de Montréal

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Boyer, ing.f., *président*
Denis Marcl, ing.f., *secrétaire-trésorier*
Maurice Carignan, ing.f.
Luc Desrosiers, ing.f.
Jean Gobeil, ing.f. (administrateur au Bureau)
Richard Laquerre, ing.f.
André-Côme Lemay, ing.f.
Marc Lyrette, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif de la section régionale de Montréal a consacré l'essentiel de ses activités à la préparation et à la tenue du congrès annuel de l'Ordre. Le comité tient à remercier madame Marie-Claude Lambert, ing.f., et messieurs Éric Jolicoeur, ing.f., Richard Carignan, ing.f., de même que messieurs Christian Messier, ing.f., administrateur au Bureau de l'Ordre pour la région de Montréal jusqu'au 31 mars 2004, et Pierre Breton, ing.f., du siège social de l'Ordre, pour leur collaboration spéciale dans la préparation et la tenue des activités du congrès. Sous le thème « À l'orée d'une forêt repensée », le congrès s'est déroulé à Mont-Tremblant les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2004. Malgré une année chargée en événements forestiers de toute nature, plus de 175 ingénieur(e)s forestiers(ères) et invité(e)s ont assisté aux différentes délibérations et participé aux visites terrain organisées pour l'occasion. L'année 2004 a également été marquée par la tenue de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, la *Commission Coulombe*, et le dépôt de son rapport en décembre dernier. La section régionale de Montréal n'a pas manqué l'occasion d'apporter sa contribution à la préparation du mémoire de l'Ordre déposé lors des consultations à la Commission. Une rencontre de discussions, tenue en juin 2004 et portant sur les nombreuses questions soulevées pour la consultation, aura permis à la présidente-directrice générale, madame Johanne Gauthier, venue rencontrer les ingénieur(e)s forestiers(ères) de la région, d'étayer la position de l'Ordre concernant la gestion de la forêt publique du Québec.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du comité exécutif pour leur disponibilité et leur dévouement pour faire en sorte que les activités de la section soient un succès. Cette première année comme administrateur au Bureau fut bien remplie et les discussions lors de la dernière rencontre de l'exécutif régional m'indiquent que la prochaine année le sera tout autant; avis aux membres de la section régionale de Montréal: « Préparez vos agendas! ».

Jean Gobeil, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de Montréal



Section régionale de l'Outaouais

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Pierre Labrecque, ing.f., *président*
Louis Reny, ing.f., *trésorier*
Louis-Philippe Hurtubise, ing.f., *administrateur*
Jean-François Mouton, ing.f., *administrateur*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Encore cette année, la tenue d'activités professionnelles fut passablement réduite. Malgré les efforts déployés au cours de l'année, le recrutement de membres bénévoles en vue de créer deux sous-comités distincts, un pour la sous-région de Gatineau et un autre pour la sous-région de Mont-Laurier, n'a pas donné les fruits escomptés.

Et pourtant, l'année fut passablement remplie avec les consultations régionales entourant les travaux de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, le dépôt de son rapport en décembre 2004, le Colloque sur « Les suites à donner au rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* » au mois de février 2005 ainsi que les multiples annonces et communiqués émanant du ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Au cours de l'hiver, la section régionale de l'Outaouais, en collaboration avec l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF), a organisé deux conférences. La première avait pour titre « La régénération naturelle en présence d'arbres matures : est-il préférable d'avoir des rotations multiples? » et était présentée par M^{me} Olfa Khazri du Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal. La deuxième conférence s'intitulait « L'histoire des feux et de la composition forestière d'un paysage de la forêt feuillue du Témiscamingue » et fut exposée par M. Ronnie Drever du Département des sciences biologiques de l'Université du Québec à Montréal.

Pierre Labrecque, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de l'Outaouais



Section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Martin Côté, ing.f., *président* (administrateur
au Bureau)
Sophie Simard, ing.f., *trésorière*
Patrick J. Crocker, ing.f. (Ville-Marie)
Alexandre Paquet, ing.f. (Senneterre)
Véronique Tétu, ing.f. (La Sarre)
À déterminer (Amos)
À déterminer (Quévillon)
À déterminer (Rouyn-Noranda)
À déterminer (Val d'Or)

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Cette dernière année de mon mandat 2002-2005 fut, somme toute, assez calme. Le tournoi de golf annuel renaissait de ses cendres après deux ans d'absence le 11 juin 2004 à La Sarre avec la participation de 13 membres. Le tournoi 2005 sera, pour la section régionale, une assemblée générale ainsi qu'un nouveau départ. Cette activité permettra également de discuter des activités possibles à faire pendant la prochaine année.

Nommé par l'Ordre, j'entame un nouveau mandat avec encore la ferme intention d'augmenter les relations entre les membres de la section régionale et de la rebâtir.

Martin Côté, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue



Section régionale de la Côte-Nord

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Denis Meunier, ing.f., *président* (administrateur
au Bureau)
Jean-Pierre Michaud, ing.f., *trésorier*
Michael Cosgrove, ing.f.
Jacques Duval, ing.f.
Clément Paquet, ing.f.
Charles Warren, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Encore une fois cette année, trois colloques, réunissant près de 80 personnes à chaque occasion, ont été organisés avec la collaboration du Carrefour recherche et développement forestier de la Côte-Nord.

Le premier, tenu à Forestville le 22 avril 2004, portait sur : *La ressource feuillue de la Côte-Nord, perspectives d'avenir*. Ce colloque était consacré à l'étude des possibilités d'utilisation du bouleau à papier et du peuplier faux-tremble comme valeur ajoutée dans la région.

Le deuxième colloque, qui s'est déroulé à Baie-Comeau le 27 octobre 2004, portait sur : *L'augmentation du potentiel des forêts de la Côte-Nord*. Ce colloque a été une occasion de réfléchir sur la manière de relever le défi d'un aménagement plus intensif des forêts de la Côte-Nord.

Le troisième colloque, tenu à Les Escoumins le 23 mars dernier, portait principalement sur la transformation du bois et avait comme thème : *Changer le sens du bois*. Ce colloque était une occasion de donner un nouveau sens à la transformation en ouvrant une voie à la valeur ajoutée et à la deuxième et troisième transformation.

En cette année de dépôt du rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, deux rencontres d'informations ont été tenues les 9 et 16 février 2005 afin d'informer les membres de la section régionale sur les principales conclusions et recommandations de la Commission.

Finalement, 35 personnes ont participé à notre traditionnel souper de homard qui s'est tenu le 5 juin 2004 au camp St-Paul à Les Buissons, près de Baie-Comeau.

Plusieurs rencontres du comité exécutif ont été nécessaires et de nombreux membres ont participé à la planification et à l'organisation de ces activités. Je profite de l'occasion encore une fois pour les remercier de leur implication dans les diverses activités de la section régionale.

Denis Meunier, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de la Côte-Nord

Aux membres de

L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 13 mai 2005

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	2005 \$	2004 \$
PRODUITS		
Cotisations *	859 291	842 259
Admissions et réinscriptions	8 944	11 815
Revenus de placements	11 018	12 113
Formation continue	39 604	24 997
Publications et communications *	16 413	18 550
Amendes	28 052	6 582
Autres *	25 360	19 201
	988 682	935 517
CHARGES		
Admissions et réinscriptions *	41 109	31 561
Administration générale *	373 420	369 886
Bureau et comités *	69 459	57 173
Inspection professionnelle *	80 273	91 415
Discipline *	209 298	213 731
Formation continue*	76 093	45 584
Pratique illégale *	8 507	2 792
Pratique professionnelle *	42 710	33 007
Publications et communications *	79 968	107 333
Sections régionales	33	414
	980 870	952 896
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	7 812	(17 379)

* Postes dont la composition figure en annexe.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 mars

	2005			2004
	Investis en immobilisations corporelles \$	Non Affectés \$	Affectation d'origine interne Pratique professionnelle \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	58 042	30 375	15 607	104 024
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 224)	18 036		7 812
Acquisition d'immobilisations corporelles	10 271	(10 271)		
Disposition d'immobilisations corporelles	(1 659)	1 659		
Affectations d'origine interne (note 3)		10 927	(10 927)	
SOLDE À LA FIN	56 430	50 726	4 680	111 836

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

Ajustements pour:

Amortissement des immobilisations corporelles

Gain sur disposition d'immobilisations corporelles

Provision pour indemnité de départ

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placement

Acquisition d'immobilisations corporelles

Produit de disposition d'immobilisations corporelles

DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (NÉGATIVES) À LA FIN

LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT :

Encaisse

Découvert bancaire

2005 \$	2004 \$
7 812	(17 379)
10 578	10 334
(354)	
4 352	
(4 833)	6 946
17 555	(99)
(49 623)	
(10 271)	(18 726)
1 659	
(58 235)	(18 726)
(40 680)	(18 825)
11 843	30 668
(28 837)	11 843
3 774	11 843
(32 611)	
(28 837)	11 843

BILAN

Au 31 mars

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse (note 5)

Valeurs négociables (valeur marchande :

84 513 \$ en 2005 et 70 736 \$ en 2004)

Débiteurs

Frais payés d'avance (note 6)

PLACEMENT (note 7)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)

PASSIF

À COURT TERME

Découvert bancaire

Créditeurs et frais courus

Revenus reportés

PROVISION POUR INDEMNITÉ DE DÉPART

ACTIFS NETS

INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NON AFFECTÉS

AFFECTÉS

Au nom du bureau de direction

 directrice

 directeur

2005 \$	2004 \$
3 774	11 843
83 195	68 000
23 585	20 789
29 757	41 592
140 311	142 224
49 623	
56 430	58 042
246 364	200 266
32 611	
80 848	80 525
1 000	
114 459	80 525
20 069	15 717
56 430	58 042
50 726	30 375
4 680	15 607
111 836	104 024
246 364	200 266

1. GÉNÉRALITÉS

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs forestiers et est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

COMPTABILITÉ

L'Ordre utilise la méthode du report, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges.

VALEURS NÉGOCIABLES

Les valeurs négociables sont comptabilisées au prix coûtant.

FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Le stock de fournitures et de publications est évalué au moindre du prix coûtant et du coût de remplacement. Le prix coûtant est établi d'après la méthode de l'épuisement successif. Les autres frais payés d'avance sont inscrits au prix coûtant.

PLACEMENT

Le placement est comptabilisé au prix coûtant.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et équipement de bureau - 10 %

Équipement informatique - 30 %

AUTRES PRODUITS

Les produits suivants, « Ventes de publications, livres et brochures », « Cartable de l'Ordre », « Dictionnaire forestier », « Offres d'emploi », « Golf » et « Autres » figurant aux rubriques « Publications et communications » et « Autres » sont présentés au montant net des revenus moins les charges afférentes.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des postes des résultats de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En vertu d'une résolution des administrateurs, il a été convenu de procéder à l'affectation d'un minimum de 30 % de l'excédent annuel des produits sur les charges à titre de fonds pour la pratique professionnelle, ce qui représente une affectation de 2 343 \$ pour 2005.

De plus, considérant les sommes exceptionnelles défrayées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005 en ce qui a trait à la discipline, une somme de 13 270 \$ a été virée du fonds de pratique professionnelle aux fonds non affectés.

	Affectations d'origine interne	
	2005	2004
	\$	\$
Nouvelle affectation :		
Affectation à même l'excédent des produits sur les charges de l'exercice	2 343	
Utilisation des sommes affectées :		
Insuffisance des produits sur les charges de 2003-2004		(17 379)
Compensation pour les frais exceptionnels de 2004-2005 relatifs à la discipline	(13 270)	
	(10 927)	(17 379)

4. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2005	2004
	\$	\$
Valeurs négociables	(15 195)	25 000
Débiteurs	(2 796)	22 395
Frais payés d'avance	11 835	(23 096)
Créditeurs et frais courus	323	(17 353)
Revenus reportés	1 000	
	(4 833)	6 946

5. ENCAISSE

	2005	2004
	\$	\$
Encaisse - administration		7 881
Encaisse - golf	3 774	3 962
	3 774	11 843

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2005	2004
	\$	\$
Fournitures et publications	14 586	10 740
Autres	15 171	30 852
	29 757	41 592

7. PLACEMENT

	2005	2004
	\$	\$
Obligations, 4,5 % échéant en 2009 (valeur marchande 51 238 \$)	49 623	

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Prix Coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	
			2005	2004
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement de bureau	95 147	57 430	37 717	38 124
Équipement informatique	56 301	37 588	18 713	19 918
	151 448	95 018	56 430	58 042

9. ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en janvier 2018, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 41 550 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à environ 575 000 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en octobre 2008, la société loue de l'équipement dont le loyer annuel s'élève à 3 335 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date d'expiration du bail se chiffre à 12 505 \$.

Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices en vertu des ces contrats s'établit ainsi :

44 885 \$	en	2006
44 885	en	2007
44 885	en	2008
44 050	en	2009
41 550	en	2010

10. RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre offre à certains employés un régime de retraite à cotisations déterminées pour les services courants. La responsabilité de la gestion de ce régime incombe aux employés. Au cours de l'exercice, la charge nette de la corporation au titre du régime a été de 16 803 \$ (14 001 \$ en 2004). La juste valeur marchande des actifs nets du régime au 31 décembre 2004 est de 389 811 \$ (332 381 \$ au 31 décembre 2003).

11. SECTIONS RÉGIONALES

En date de fin d'exercice, les actifs des sections régionales s'établissent ainsi :

	2005 \$	2004 \$
Bas-St-Laurent – Gaspésie	10 315	10 279
Saguenay – Lac-Saint-Jean	8 662	9 175
Québec	10 490	10 911
Mauricie – Bois-Francs	12 901	14 157
Estrie	515	669
Montréal	69	1 341
Ottawa	4 107	4 188
Abitibi-Témiscamingue	8 110	9 378
Côte-Nord	7 657	8 590
	62 826	68 688

Ces données financières ne sont fournies qu'à titre de renseignements supplémentaires et ne sont pas intégrées aux présents états financiers.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassifiés afin d'être conformes aux normes de présentation adoptées pour l'exercice 2005.

ANNEXE A DÉTAIL DES PRODUITS

Exercice terminé le 31 mars

	2005 \$	2004 \$
COTISATIONS		
Cotisations	810 408	795 611
Cotisations à l'Office des professions du Québec	48 883	46 648
	859 291	842 259
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS		
Ventes de publications, livres et brochures (net-note 2)	5 772	8 046
Publicité dans « L'Aubelle » et abonnements	5 220	9 812
Cartable de l'Ordre (net - note 2)	815	945
Dictionnaire forestier (net - note 2)	4 606	(253)
	16 413	18 550
AUTRES		
Offres d'emploi (net - note 2)	15 914	10 538
Frais administratifs divers	4 615	4 657
Golf (net-note 2)	1 193	(747)
Redevances assurances	3 580	3 502
Autres (net-note 2)	58	1 251
	25 360	19 201

DÉTAIL DES CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Consultants

Salaires et charges sociales

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Amortissement des immobilisations corporelles

Cotisations à l'Office des professions du Québec

Cotisations et affiliations

Frais de déplacements et de séjour

Frais d'imprimerie et de photocopies

Frais de poste et messagerie

Frais de représentation et de réunions

Gain sur disposition d'immobilisations corporelles

Honoraires de contentieux

Honoraires divers

Intérêts et frais bancaires

Loyer

Papeterie et frais de bureau

Perfectionnement

Provision pour indemnités de départ

Salaires et charges sociales

Taxes et assurances

Télécommunications

BUREAU ET COMITÉS

Frais de déplacements et de séjour

Frais de réunions

Salaires et charges sociales

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Frais de déplacements et de séjour

Frais de poste

Frais de réunions

Honoraires

Salaires et charges sociales

Télécommunications

DISCIPLINE

Amortissement des immobilisations corporelles

Cotisations professionnelles

Créances douteuses

Frais de déplacements et de séjour

Frais de poste, photocopies et messagerie

Frais de réunions

Honoraires juridiques

Honoraires syndic

Loyer et frais afférents

Papeterie et frais de bureau

Perfectionnement

Salaires et charges sociales

Sténographes

Télécommunications

FORMATION CONTINUE

Consultants

Cotisations et affiliations

Frais de cours et colloques

Frais de déplacements et de séjour

Frais de poste, photocopies, et messagerie

Salaires et charges sociales

Télécommunications

PRATIQUE ILLÉGALE

Honoraires juridiques

Salaires et charges sociales

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Honoraires juridiques

Salaires et charges sociales

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Bulletin d'information « L'Aubelle »

Guide de pratique professionnelle

Kiosque d'exposition

Matériel promotionnel

Publicité

Rapport annuel

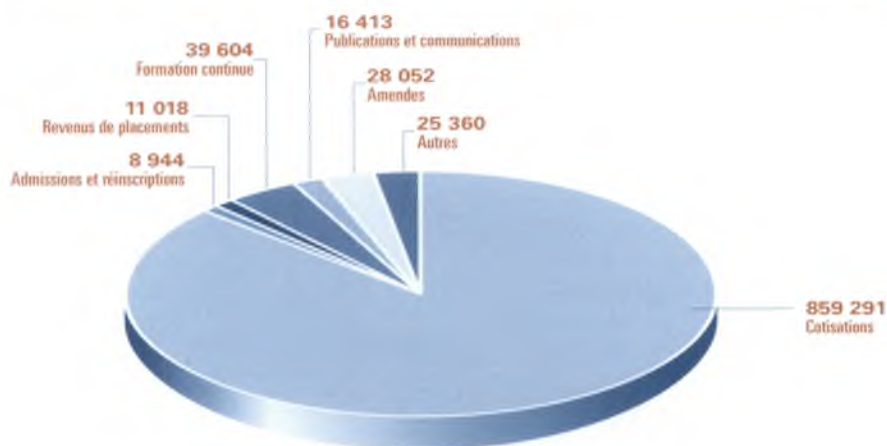
Salaires et charges sociales

	2005 \$	2004 \$
ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS		
Consultants	500	2 481
Salaires et charges sociales	40 609	29 080
	41 109	31 561
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 247	9 052
Cotisations à l'Office des professions du Québec	51 237	47 704
Cotisations et affiliations	21 004	13 755
Frais de déplacements et de séjour	10 911	9 747
Frais d'imprimerie et de photocopies	17 920	11 015
Frais de poste et messagerie	17 208	20 561
Frais de représentation et de réunions	2 485	2 208
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(354)	
Honoraires de contentieux		7 793
Honoraires divers	15 692	18 657
Intérêts et frais bancaires	886	713
Loyer	33 917	29 260
Papeterie et frais de bureau	13 066	20 198
Perfectionnement	1 451	4 912
Provision pour indemnités de départ	16 030	8 847
Salaires et charges sociales	141 989	144 441
Taxes et assurances	11 324	8 995
Télécommunications	10 407	12 028
	373 420	369 886
BUREAU ET COMITÉS		
Frais de déplacements et de séjour	6 738	6 985
Frais de réunions	6 434	9 731
Salaires et charges sociales	56 287	40 457
	69 459	57 173
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Frais de déplacements et de séjour	9 682	7 919
Frais de poste	1 418	1 328
Frais de réunions	165	1 533
Honoraires	312	1 630
Salaires et charges sociales	67 398	78 161
Télécommunications	1 298	844
	80 273	91 415
DISCIPLINE		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 331	1 282
Cotisations professionnelles	1 171	750
Créances douteuses	3 963	
Frais de déplacements et de séjour	10 066	12 824
Frais de poste, photocopies et messagerie	2 660	9 930
Frais de réunions	531	1 639
Honoraires juridiques	65 998	85 111
Honoraires syndic	58 885	52 482
Loyer et frais afférents	9 586	4 237
Papeterie et frais de bureau	4 113	5 067
Perfectionnement	3 733	1 460
Salaires et charges sociales	40 150	31 740
Sténographes	1 036	4 625
Télécommunications	5 075	2 584
	209 298	213 731
FORMATION CONTINUE		
Consultants	8 800	8 585
Cotisations et affiliations	450	450
Frais de cours et colloques	18 446	2 372
Frais de déplacements et de séjour	1 148	592
Frais de poste, photocopies, et messagerie	2 791	2 935
Salaires et charges sociales	44 014	30 416
Télécommunications	444	234
	76 093	45 584
PRATIQUE ILLÉGALE		
Honoraires juridiques	2 123	777
Salaires et charges sociales	6 384	2 015
	8 507	2 792
PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
Honoraires juridiques	7 522	4 733
Salaires et charges sociales	35 188	28 274
	42 710	33 007
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS		
Bulletin d'information « L'Aubelle »	16 046	22 727
Guide de pratique professionnelle	553	
Kiosque d'exposition	928	2 994
Matériel promotionnel		386
Publicité	6 388	2 505
Rapport annuel	4 442	3 987
Salaires et charges sociales	51 611	74 734
	79 968	107 333

D'OÙ VIENNENT NOS REVENUS ET À QUOI SERVENT-ILS?

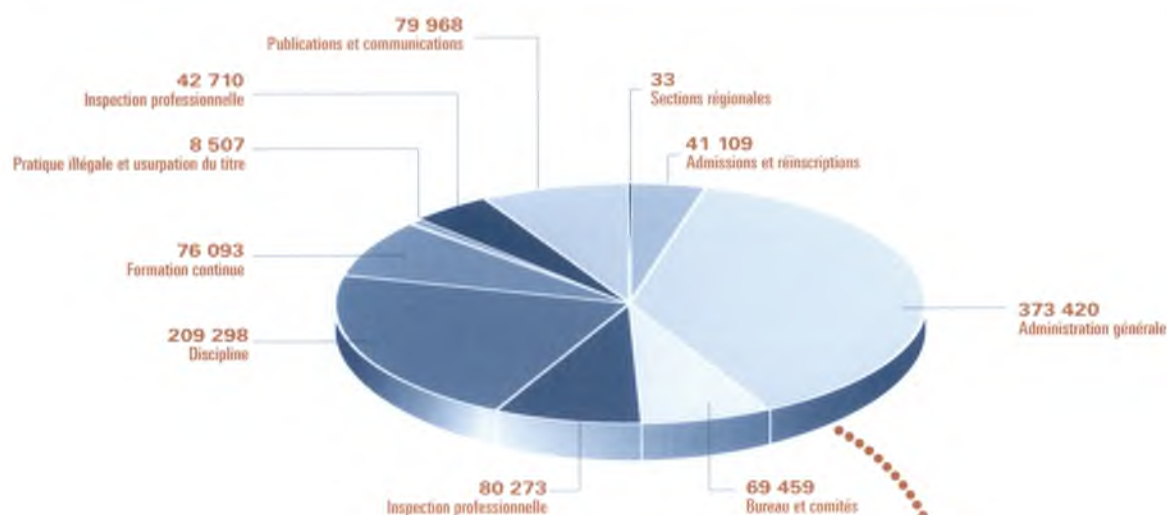
REVENUS (produits) \$

Total : 988 682



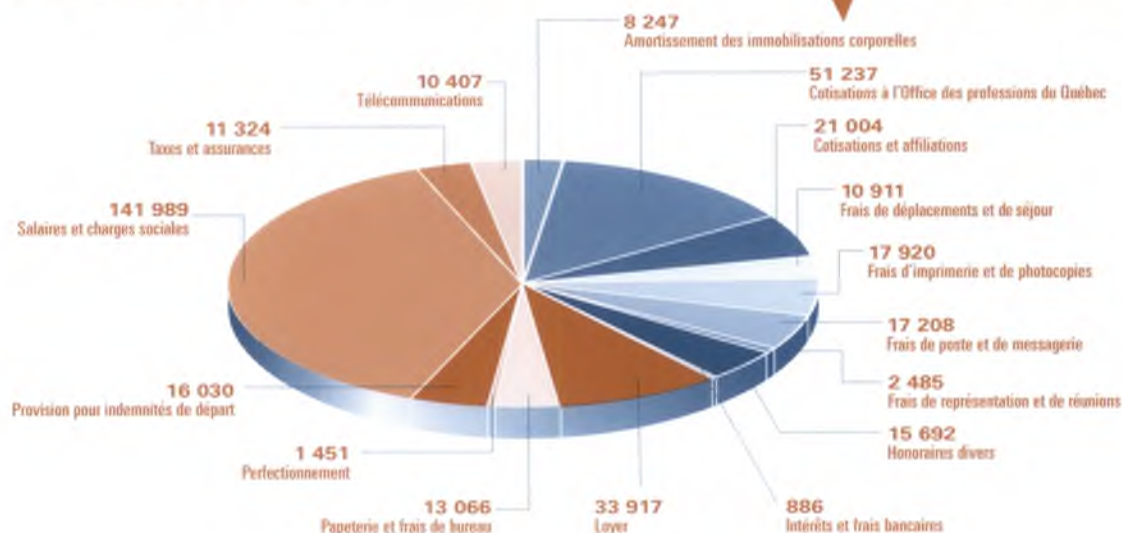
DÉPENSES (charges) \$

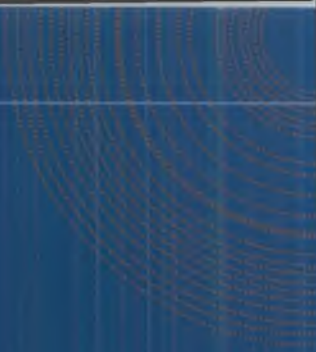
Total : 980 870



ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉTAIL

Total : 373 420





NOTRE MISSION

- Assurer la qualité des services rendus au public québécois par les ingénieurs forestiers, individuellement et collectivement.
- Favoriser l'amélioration continue de l'expertise et de la compétence des ingénieurs forestiers
- Veiller à ce que soient mises en place des actions favorisant la durabilité de l'aménagement forestier pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

NOTRE VISION

« La profession d'ingénieur forestier sera respectée et reconnue pour son excellence en matière de développement durable des ressources du milieu forestier. »

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES (PLAN STRATÉGIQUE 2001-2006)

1. Inscrire l'encadrement de la pratique professionnelle dans une démarche d'amélioration continue, adaptée au contexte actuel de pratique des ingénieurs forestiers.
2. Voir à la mise en place des conditions de pratique et d'un environnement privilégiant des actes professionnels de qualité.
3. Promouvoir le rôle et les compétences des ingénieurs forestiers de façon à soutenir l'occupation et le respect de leur champ de pratique.
4. Accentuer les actions de l'Ordre en matière de formation, de façon à assurer le maintien, l'amélioration et l'élargissement des compétences des ingénieurs forestiers.
5. Poursuivre l'affirmation du leadership de l'Ordre et assurer sa présence dans les débats reliés aux enjeux forestiers, afin de favoriser une meilleure compréhension de la mission de l'Ordre et de contribuer à une meilleure information du public.



**Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec**

2750, rue Einstein
Bureau 110
Sainte-Foy (Québec)
G1P 4R1
Tél. : (418) 650-2411
Télec. : (418) 650-2168
oifq@oifq.com
www.oifq.com